CRIC n° 5 (2025-2026)
3e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 9 septembre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....1

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – M. Olivier Maroy.

Examen de l'arriéré.....1

Ordre des travaux.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....2

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'effondrement des ventes de logements neufs en Wallonie ».....2

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme du « loyer chaud » » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme dite des « loyers chauds » » ;

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les « loyers chauds » pour les logements sociaux » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le « loyer chaud » en Wallonie et la bombe sociale à retardement ».....4

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. Stéphane Hazée – M. Jori Dupont – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise dans le secteur de la construction et ses impacts sur l'accès au logement » ;

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le nombre de records de faillites dans le secteur de la construction » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme des primes à la rénovation et la déstabilisation du secteur de la construction ».....10

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Jori Dupont – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le mécanisme Wallog et les partenariats public-privé pour le développement du logement social ».....13

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les 50 000 dossiers des primes en souffrance provoquée par la réforme chaotique des primes » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la préférence du Gouvernement à la sous-traitance plutôt que le renforcement de ses services publics » ;

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les délais de traitement inacceptables des primes à la rénovation »....14

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les propositions de la Ligue des familles concernant les primes à la rénovation » ;

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le futur régime global des primes à la rénovation » ;

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le remplacement des primes par des prêts » ;

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme des aides à la rénovation énergétique »....17

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – M. Laurent Devin – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement des capteurs logement »....21

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en œuvre du projet de création de logements à haute performance énergétique »....21

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise du logement étudiant et la prolifération des promoteurs privés »....23

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les logements pour les sans-abri »....24

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la qualité des infrastructures et services à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) » ;

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les dysfonctionnements récurrents à l'aéroport de Charleroi »....25

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Germain Mugemangango – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avenir de Ryanair à Charleroi et l'impact des taxes aériennes » ;

Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences de la réforme de la taxe d'embarquement sur Brussels South Charleroi Airport (BSCA) »....28

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Isabella Greco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les stratégies divergentes entre la Wallonie et la Flandre en matière de gouvernance aéroportuaire »....30

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences du permis d'environnement sur les activités de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) »....31

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE....33

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)....34

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du cadastre des bâtiments publics exigé par la directive européenne sur l'efficacité énergétique »....34

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'acquisition de Mega Group International par le groupe MET » ;

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la concurrence entre fournisseurs d'énergie en Wallonie »....35

Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le déploiement des bornes de rechargement en Wallonie » ;

Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le refus opposé à l'Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz (AIEG) concernant l'installation de bornes publiques de rechargement » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inégalité tarifaire entre usagers concernant le rechargement à domicile et le rechargement sur des bornes publiques »....36

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Eddy Fontaine – Mme Éliane Tillieux – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la croissance continue du trafic aérien et les carburants durables »....39

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position de la Wallonie sur les objectifs climatiques à l'horizon 2040 de l'Union européenne »....40

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le blocage des factures d'électricité et les dysfonctionnements persistants d'Atrias »....42

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi des statistiques des rénovations énergétiques »....43

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de champs photovoltaïques en Wallonie »....44

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....46

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....46

Interpellations et questions orales retirées.....46

LISTE DES INTERVENANTS.....47

ABRÉVIATIONS COURANTES.....48

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Jean-Jacques Cloquet, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir pu décaler la Commission pour nous permettre d'assister aux obsèques de Pascal Baurain. Encore un grand merci à toutes et tous de la part des Engagés.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48.2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La présidence revient au groupe MR, la première vice-présidence au groupe Les Engagés et la seconde vice-présidence au groupe MR.

La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Pour faire simple et ne rien changer, je propose M. Maroy à la présidence, M. Cloquet à la première vice-présidence et M. Janssen à la seconde vice-présidence.

M. le Président (doyen d'âge). – Pouvons-nous reconduire le Bureau sortant ?

(Assentiment)

Je déclare M. Maroy élu président et MM. Cloquet et Janssen élus vice-présidents.

Je cède donc la présidence à M. Maroy.

(M. Maroy, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Chers collègues, bonjour à chacune et à chacun. Je vous remercie pour ce vote positif et ma reconduction ainsi que la reconduction des deux vice-présidents dans cette Commission de l'énergie, du climat et du logement. J'espère que l'été vous a été profitable, que vous avez rechargé vos batteries. Cela tombe bien, on est en Commission de l'énergie.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Par rapport à notre organisation des travaux, Monsieur le Président, à la suite du décès de notre collègue, les travaux de ce jour ont été un peu mouvementés dans les différentes commissions. Dès lors, les auditions qui étaient prévues – pour vous faire un peu l'explication globale – en Commission conjointe environnement et agriculture autour des pesticides sont reportées de 15 jours. Elles risquent donc d'entrer en collision d'agenda avec les auditions sur l'adaptation aux changements climatiques que nous avons prévues dans cette Commission dans 15 jours également.

Ma demande est donc la suivante : puisque les auditions pesticides sont d'ores et déjà fixées, par la Conférence des présidents, durant la matinée, pouvons-nous recevoir les autres personnes, si elles sont disponibles, l'après-midi, dans 15 jours ?

M. le Secrétaire administratif de commission m'a informée tout à l'heure que les personnes, semble-t-il, étaient disponibles. Je voulais donc voir si c'était possible. Je vous remercie.

M. le Président. – Le greffe est formidable parce qu'il a déjà effectivement anticipé. Ces collaborateurs du greffe sont en or massif : apparemment, les personnes qui devaient intervenir et être entendues sont effectivement disponibles. On va s'assurer que c'est toujours bien le cas, mais il en sera fait ainsi si tout le monde en est d'accord.

Dans 15 jours, nous commencerons dès lors par l'ordre du jour classique et puis l'après-midi, 14 heures, nous en viendrons à ces auditions.

Merci d'avoir remarqué cela. Cela nous évite une collision dans les agendas, certains se partageant entre ces deux commissions, ce qui est votre cas, Madame Tellier, et ce qui est mon cas de temps à autre également.

Plus personne ne demandant la parole concernant l'organisation des travaux ou l'arriéré, je vous propose de poursuivre nos travaux.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'effondrement des ventes de logements neufs en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'effondrement des ventes de logements neufs en Wallonie ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je voulais vous interroger sur le dernier rapport de la Fédération des notaires. Dans celui-ci, la fédération constate que la part des logements neufs dans les ventes immobilières – maisons et appartements confondus – est tombée à son plus bas niveau depuis 2015, passant de 8 % à seulement 3,2 % en 10 ans. Cette chute est particulièrement spectaculaire en ce qui concerne les appartements, pour lesquels les chiffres sont passés de 20,2 % en 2021 à 9 % au premier semestre 2025.

Tous les acteurs sont unanimes et tirent la sonnette d'alarme. Les coûts de construction restent élevés, les taux d'intérêt pèsent sur la solvabilité des ménages et les délais pour l'obtention des permis d'urbanisme atteignent cinq à six ans, toutes étapes confondues. Ces éléments freinent considérablement la capacité des promoteurs à mettre de nouveaux projets sur le marché.

Ce blocage du marché du neuf, combiné à la tension sur le marché locatif, contribue directement à accentuer la crise du logement qui traverse notre Région. Dans ce contexte, les professionnels plaident à juste titre pour une réforme des procédures administratives afin de permettre une relance effective de la production de logements.

Dès lors, Madame la Ministre, le manque d'offre de logements – particulièrement ciblé dans la DPR – vous interpelle-t-il ? Quelles mesures concrètes souhaitez-vous prendre pour relancer la production de logements en quantité suffisante pour enrayer la crise du logement en Wallonie ?

De nombreux obstacles se trouvent au niveau du Fédéral. Avez-vous pris langue avec vos homologues à ce niveau de pouvoir ?

Précédemment, la piste des partenariats public-privé a été lancée dans le cadre du Plan de relance. Pouvez-vous faire un état d'avancement de ce plan ? Sur base de cette évaluation, souhaitez-vous faire perdurer ce type d'initiative ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je voudrais tout d'abord apporter quelques précisions concernant les chiffres du baromètre des notaires que vous avez mentionnés. Les chiffres des ventes des appartements neufs que vous rapportez concernent en effet l'ensemble de la Belgique, et non uniquement la Wallonie.

Le baromètre des notaires ne donne pas d'informations par régions. Nous ne pouvons donc pas savoir si les ventes d'appartements neufs diminuent effectivement en Wallonie.

Par ailleurs, il faut noter que les ventes de biens, tous logements confondus, ont bien augmenté en Wallonie, selon le même baromètre des notaires, entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025, avec une hausse des ventes de 16 %. Cette hausse est probablement liée à la réduction des droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation propre et unique.

Cette réforme a probablement permis à des ménages d'acquérir un logement existant, alors que le montant des droits d'enregistrement à débourser lors de l'acquisition les en empêchait précédemment. Il est également vraisemblable que certains ménages aient différé leur achat pour profiter du nouveau système. Ce phénomène a probablement eu aussi une répercussion sur la proportion de biens neufs vendus.

Comme vous l'indiquez, l'ambition de ce Gouvernement est également d'augmenter l'offre de logements de qualité. Je compte bien activer les leviers identifiés jusqu'ici et développés ci-après.

Vous évoquez la réforme des procédures administratives. L'accélération de la délivrance des permis d'urbanisme constitue un enjeu central pour le Gouvernement. Des mesures concrètes sont déjà en cours à cet égard. Je vous invite aussi à interroger mon

collègue en charge de l'Aménagement du territoire à ce sujet.

Citons également l'instauration de délais plus stricts à certaines étapes des programmes d'investissement en logement public, par exemple, pour réduire l'incertitude des acteurs. Nous y travaillons activement pour le moment.

Par ailleurs, un travail de réflexion est en cours afin de remettre sur le marché des habitations vides et de réaffecter les espaces inutilisés pour les rendre habitables. Le développement de partenariats public-privé pour renforcer l'offre de logements, notamment d'utilité publique, à un coût abordable, est aussi à l'examen. Il y a un volet d'un des projets du PRW qui a trait à cette possibilité. Nous étudions la manière de recourir davantage à ces PPP.

Un groupe de travail étudie actuellement la question des alternatives en matière d'habitat ; j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus.

Comme déjà évoqué aussi, je vous rappelle que notre ambition est de mettre en place un droit de tirage pour le logement public, dont le principal objectif sera d'apporter de la prévisibilité au secteur, qui en a bien besoin.

En ce qui concerne la concertation avec le niveau fédéral, je considère que toute initiative de relance, compte tenu des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, doit privilégier des politiques croisées, non seulement avec l'État fédéral, mais aussi avec l'Union européenne.

À ce sujet, je peux vous assurer que je ne manquerai pas de m'entretenir et de maintenir des contacts avec mes collègues et interlocuteurs fédéraux et européens. J'ai d'ailleurs rencontré le commissaire européen au Logement, Dan Jørgensen, le 1er juillet, dans le cadre du dialogue engagé par ce dernier avec l'ensemble des États membres pour alimenter le futur plan européen pour le logement abordable.

Lors de cette rencontre, j'ai eu l'occasion d'attirer son attention sur le double défi auquel fait face la Région wallonne, à savoir garantir l'accès à un logement abordable et améliorer la performance énergétique du parc immobilier résidentiel. J'ai aussi sensibilisé le commissaire au nécessaire soutien à l'accès au crédit, ainsi qu'à la lourdeur administrative du rapportage, qui est liée à l'utilisation des fonds européens affectés au logement.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette très complète première réponse de la journée. Je vous rejoins sur l'effet de la diminution des droits d'enregistrement de 12,5 % à 3 %. Nous savons que c'était une mesure importante pour les primoacquérants ; je pense ici aux jeunes. Nous avons appris ce matin que c'est aussi un effet levier pour les séniors qui ont une habitation trop grande et qui, à travers ce mécanisme, franchissent le cap de racheter un appartement pour avoir un logement de taille adéquate.

Effectivement, même si nous n'avons pas tous les chiffres ou si les chiffres renferment l'ensemble du territoire belge, je crois qu'en matière de procédure il y a un travail énorme à faire puisque, vous le savez, les délais sont inacceptables, ce qui est un frein considérable.

Lorsque nous parlons de logement public, nous savons combien ces contraintes grèvent le prix entre un investissement privé ou un investissement public. Les prix varient parfois du simple au double, raison pour laquelle nous devons être extrêmement vigilants en la matière.

En outre, je salue votre initiative à l'égard du commissaire pour essayer d'avoir des relais et notamment simplifier une série de procédures et de reportages.

(M. Cloquet, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme du « loyer chaud » »

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme dite des « loyers chauds » »

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les « loyers chauds » pour les logements sociaux »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le « loyer chaud » en Wallonie et la bombe sociale à retardement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Maroy, sur « la réforme du « loyer chaud » » ;

- M. Hazée, sur « la réforme dite des « loyers chauds » » ;
- M. Dupont, sur « les « loyers chauds » pour les logements sociaux » ;
- M. Devin, sur « le « loyer chaud » en Wallonie et la bombe sociale à retardement ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, promesse tenue ! La mesure figure dans la DPR. Elle va être concrétisée et entrera en application dès 2027. Je veux parler de la réforme du mode de calcul des loyers des logements sociaux, une réforme qui implémentera le principe dit du « loyer chaud ».

Concrètement, le plafond du loyer sera désormais lié non seulement aux revenus du ménage, mais aussi à la performance énergétique du logement concerné. Ainsi, pour les logements les moins performants, ceux dont le PEB est de catégorie G, le plafond restera fixé à 20 % des revenus du ménage. Cependant, plus le logement sera performant et plus il sera isolé, plus ce plafond sera rehaussé.

Dès lors, pour un logement passif, celui dont le PEB est de catégorie A et qui engendre peu de frais de chauffage, le plafond sera fixé à 26 % des revenus du ménage. Notons que, pour les personnes qui bénéficient déjà d'un tel logement, l'augmentation n'interviendra pas brutalement : elle sera lissée et progressive.

Cette réforme était nécessaire. Aujourd'hui, les deux tiers des locataires du parc public wallon paient un loyer plafonné à 20 % de leurs revenus, et ce – c'est le problème –, quelle que soit la performance énergétique de leur logement. C'est une insulte au bon sens.

Si vous avez la chance de bénéficier d'un logement bien isolé, vos charges seront infiniment plus légères que celles que devra payer le locataire d'un logement plus ancien, mal isolé, difficile à chauffer et surtout coûteux en termes de frais de chauffage.

En intégrant la performance énergétique dans le mode de calcul du loyer, cette réforme poursuit une double ambition : premièrement, rendre le système plus équitable et plus juste, car aujourd'hui, il ne l'est pas du tout. Je m'étonne d'ailleurs de l'immobilisme dont les précédents ministres du Logement ont fait preuve ces dernières années.

Deuxièmement, l'argent ne pousse pas sur les arbres et les SLSP ont besoin de moyens importants pour rénover leur parc. Cette réforme leur permettra d'amortir les investissements en matière de rénovation et – c'est le but – d'accélérer l'indispensable modernisation des logements publics.

Madame la Ministre, cette réforme – ils vont sans doute vous dire le contraire du côté de l'opposition –, nous en sommes convaincus dans la majorité, est porteuse de progrès et d'équité. Le locataire qui verra son logement rénové verra ses charges nettement diminuer en cédant une partie de l'économie réalisée via une légère augmentation de son loyer. Il permettra l'accélération du processus de rénovation. D'autres personnes pourront dès lors, à leur tour, bénéficier d'un logement modernisé avec, à la clé, un budget logement diminué. Une augmentation de loyer sera en effet inférieure à l'économie réalisée sur la facture énergétique.

M. le Président. – Veuillez écourter, Monsieur Maroy. Vous dépassez votre temps de parole.

M. Olivier Maroy (MR). – J'écourte, Monsieur le Président.

Les récents chiffres révélés par Federia le montrent : se loger dans le privé est de plus en plus onéreux. On parle de 879 euros en moyenne en Wallonie. J'imagine que cela vous inspirera un commentaire.

Madame la Ministre, disposez-vous de simulations concrètes pour différents profils de ménages, montrant à la fois l'évolution du loyer et le gain réalisé grâce aux économies d'énergie ?

L'association wallonne des SLSP craint que, malgré les ambitions énergétiques louables, la réforme fragilise les ménages précaires. Confirmez-vous la mise en œuvre de dispositions transitoires à partir de 2027 ?

Monsieur le Président, je suis confus. Sincèrement, j'avais compris que je disposais de cinq minutes.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, le Gouvernement a adopté une réforme du « loyer chaud », comme M. Maroy vient de la décrire. Le principe du loyer chaud est une idée intéressante dans l'absolu, puisqu'une rénovation bien faite du parc peut conduire à une diminution de la facture énergétique pour les locataires concernés. En parallèle, les locataires qui vivent dans les logements les plus énergivores paient aujourd'hui des charges parfois très importantes sans que cette situation soit prise en compte.

Cependant, au-delà du principe qui est intéressant et légitime dans sa philosophie, j'ai été surpris par la traduction chiffrée qui a été retenue par le Gouvernement. En effet, le Gouvernement considère que des logements F ou E – juste au-dessus du barème G – ne constituent pas des passoires énergétiques et que leurs loyers méritent d'être augmentés. J'avoue qu'il est assez difficilement compréhensible que le point zéro soit situé à un niveau aussi médiocre.

Complémentairement, il faut aussi observer que le Gouvernement a fait le choix d'une évolution linéaire de

son échelle de mesure. Or, sur base de quels éléments financiers ou budgétaires cela repose-t-il ?

Il faut aussi voir comment le Gouvernement considère des situations plus ambivalentes. Je pense notamment à des travaux de rénovation qui sont prévus et non réalisés, ou à des travaux qui sont réalisés seulement en partie parce que, par exemple, l'entreprise a fait faillite ou que telle malfaçon a été constatée.

Qu'en est-il des travaux dont la certification PEB n'a pas eu lieu ?

C'est une autre question qui mérite un éclaircissement, parce qu'il y a eu une vague d'inquiétude assez forte suite à l'annonce du Gouvernement, un peu au lance-pierre, par rapport à cette réforme.

Il y a aussi des cas où la ventilation, par exemple, a été mal calculée ou mal installée, avec dès lors des problèmes d'humidité qui ont conduit à ce que la rénovation aboutisse à une moindre qualité du logement, même si c'est a priori théoriquement non possible. Il y a aussi parfois des dysfonctionnements techniques qui obligent à constater que les travaux, parfois successifs, sur le logement, n'ont pas amélioré la qualité de vie de ses habitants.

Dès lors, quelle est la forme prise par les orientations adoptées par le Gouvernement ? J'entends le tintamarre de réjouissances ; je pense que l'on est au début d'un chemin et qu'un peu de modestie est sans doute utile. À ce moment-ci du dossier, un processus de concertation est-il prévu avant une adoption définitive ? Le cas échéant, avec qui ? Pourquoi le Gouvernement a-t-il fixé le point zéro au niveau G, considérant donc les niveaux F ou E comme des logements qui méritent une augmentation ?

Pouvez-vous préciser les conditions dans lesquelles a été estimée l'économie annuelle de 990 euros pour les meilleurs logements et l'augmentation de 348 à 816 euros en cas de PEB A ? Pouvez-vous préciser les données pour les autres niveaux PEB ?

Enfin, votre projet prend-il en compte les cas où les travaux ne sont pas réalisés ou pas finis, ou les cas de malfaçons, de dysfonctionnements ou encore les cas de non-certification ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, cette réforme des loyers chauds, si sur le principe cela pouvait être intéressant de faire une variation sur base de l'isolation et ce genre de choses, on ne peut qu'être d'accord. Cependant, c'est plutôt ici une promesse tenue dont vous ne devriez pas être fiers, puisque cette mesure – ce sont les propres déclarations de Mme la Ministre – va faire passer les plafonds locatifs de 20 % à 26 % des revenus pour un logement dit passif. Ce n'est pas rien. Cette annonce suscite de vives inquiétudes quant à son impact sur le pouvoir d'achat des locataires les plus précaires.

Vous avancez qu'il pourrait y avoir un gain théorique jusqu'à 990 euros sur la facture énergétique. Cela reste totalement conditionnel et ne compense pas nécessairement l'augmentation de loyer que vous proposez ici, puisqu'elle pourrait aller jusqu'à 68 euros par mois, soit plus de 800 euros par an pour un ménage.

Là où vous avez peut-être raison, Monsieur Maroy, c'est que les SLSP ont effectivement besoin de moyens pour rénover les logements. Cependant, plutôt que d'augmenter les loyers pour les personnes les plus précaires, il aurait peut-être été mieux de ne pas couper un quart du budget du logement social.

Madame la Ministre, comment justifiez-vous de faire porter le financement de la rénovation du parc social sur les locataires par une augmentation de leurs loyers plutôt que via des investissements publics, des subventions aux sociétés de logement de service public ? Comptez-vous mettre en place un mécanisme de contrôle et de compensation qui garantit qu'aucun ménage ne verra sa situation financière se dégrader à la suite de cette réforme et que les économies promises sur les factures d'énergie seront bien au rendez-vous et intégralement compensées ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la réforme du loyer chaud, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 2027, fait face aux inquiétudes exprimées par l'Association wallonne des comités consultatifs des locataires et propriétaires. Si la logique de rétribution de la performance énergétique est en soi défendable, la réalité sociale appelle à la prudence. Des augmentations de loyer allant jusqu'à plus de 68 euros par mois sont annoncées en contrepartie d'un gain théorique de 990 euros par an sur les charges. Or, ces projections reposent sur des hypothèses qui ne reflètent pas toujours la situation des ménages concernés.

Sur le terrain, de nombreux logements dits performants souffrent encore de défauts de ventilation, d'humidité ou d'isolation inefficace, conséquences de rénovations bâclées. Le locataire risque donc de payer davantage sans réel bénéfice en termes de confort ou d'économies d'énergie.

Où en êtes-vous dans la mise en œuvre de cette réforme ? Comment répondez-vous aux inquiétudes exprimées par cette association wallonne ?

Quels outils concrets garantissent que les majorations de loyer resteront strictement proportionnées aux gains réels de performance énergétique et de confort pour les locataires ?

Envisagez-vous de conditionner ces hausses à des audits indépendants ou à la prise en compte des consommations effectives plutôt qu'à de simples estimations théoriques ?

Quelles mesures de solidarité spécifiques seront prévues pour les ménages qui n'auront pas les moyens d'assumer le surcoût ? Ces ménages seront-ils exposés à des expulsions ? Leur proposera-t-on systématiquement un relogement à un loyer accessible correspondant à leurs revenus ?

Enfin, cette réforme s'appliquera-t-elle uniquement aux nouveaux baux ou concernera-t-elle également les locataires en place ?

M. le Président. – La parle est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, les dispositions dont on vient de parler constituent une des réformes clés du secteur du logement d'utilité publique. Cette réforme est prévue par la DPR et elle poursuit un triple objectif.

Premier objectif : rendre le calcul du loyer social plus équitable pour les usagers. Actuellement, ce calcul de loyer tient compte du coût de revient du logement et du revenu des locataires, avec un loyer plafonné à 20 % de leurs revenus. C'est un loyer qui ne tient pas compte de la performance du bien loué, ce qui conduit deux ménages locataires aux revenus parfaitement identiques à s'acquitter de loyers parfaitement identiques, plafonnés à 20 % du revenu, alors que l'un occupe un logement de catégorie A très peu énergivore, et le second un logement qui peut être considéré comme une passoire énergétique.

Rappelons que, dans le secteur, certains locataires s'acquittent chaque mois de charges énergétiques qui sont parfois supérieurs au loyer.

Deuxième objectif : éviter que le secteur dans son ensemble ne sombre dans le rouge. Rappelons également que les investissements massifs consentis par la Région – PEI, PIVert, axe 2 du PWI, Plan de rénovation – et les SLSP pour améliorer la qualité des logements permettent de réduire les charges locatives des ménages occupants sans quasi aucune recette locative additionnelle pour les SLSP. Or, les SLSP sont constituées sous forme de sociétés à responsabilité limitée pour la plupart et ont l'obligation de présenter des comptes annuels à tout le moins en équilibre sur le long terme. À défaut, la continuité de l'activité de certaines SLSP pourrait être mise en cause et représenter un double risque :

- pour les locataires, de perdre leur logement ;
- pour la Région, de devoir intégrer la dette du secteur dans le périmètre de la dette régionale, comme ce fût rappelé par WFE dans le cadre de son avis rendu à l'occasion du bilan du Plan de rénovation pour les logements publics.

Pour participer à ce second objectif, d'autres mesures sont en cours ou à l'analyse :

- diversification des catégories de locataires sociaux, de manière à cibler un public insuffisamment visé par cette politique – les jeunes travailleurs, par exemple – tout en permettant également d'améliorer les recettes locatives ;
- reconfiguration du secteur du logement, tant via la création de l'Agence de l'habitation que des pôles locaux. La première permettant une nouvelle répartition des missions localisées à l'échelon régional ou local ainsi que l'affectation d'agents à un soutien accru des opérateurs locaux ; le second permettant des synergies, une collaboration accrue entre opérateurs locaux permettant des économies d'échelle.

Troisième objectif : rétablir une spirale positive d'investissements des SLSP dans l'amélioration de la qualité du parc public. Il faut ainsi comprendre que, à défaut d'implémenter cette réforme du loyer, le secteur ne pourra pas poursuivre le plan de rénovation énergétique en cours et ne pourra pas poursuivre l'objectif de 100 % de logements publics de catégorie PEB A d'ici 2050.

Cette réforme permet donc aux SLSP de passer du « plus elles investissent, plus elles perdent » à « plus elles investissent au profit du bien-être des usagers et plus elles s'assurent de pouvoir poursuivre leurs efforts d'amélioration du parc de logements tout en pratiquant des loyers plus équitables ».

La philosophie générale est donc bien de partager l'effort et le gain entre les trois acteurs que sont :

- la Région, qui investit massivement ;
- la SLSP, qui complète l'investissement régional ;
- et le locataire, qui bénéficie d'un meilleur confort de vie et de factures d'énergie revues à la baisse.

Au bénéfice des locataires, j'ai effectivement prévu une mesure transitoire destinée à lisser l'effort des ménages concernés sur trois années, limitant à un maximum de 10 % l'augmentation du loyer d'une année à l'autre entre 2027 et 2029. Pour rappel, le loyer moyen est actuellement de 370 euros.

Concernant les estimations concrètes de l'impact pour les locataires, j'ai pris le soin de calibrer les nouveaux plafonds afin que les augmentations de loyer restent inférieures aux économies d'énergie des ménages après rénovation. L'estimation des économies réelles n'est certes pas chose aisée tant les situations diffèrent selon la typologie des logements ou le comportement de chauffe des occupants, tant avant qu'après les travaux.

Une étude de l'École nationale supérieure des mines de Paris menée en 2020 s'est penchée sur l'analyse des données *ex post* d'un panel de 10 000 ménages interrogés annuellement sur les dépenses énergétiques de leur logement, les travaux effectués, les caractéristiques intrinsèques du bien et les caractéristiques socioéconomiques du ménage.

L'évaluation des gains économiques réels après travaux est évaluée à 16,5 euros par millier d'euros investis.

Le plan de rénovation des SLSP se monte à 60 000 euros en moyenne par logement pour passer d'un PEB G à un PEB A, soit un gain théorique après travaux de 990 euros annuellement.

Nous avons réalisé des simulations en collaboration avec la SWL sur base des derniers indicateurs de gestion disponibles de 2023 pour trois catégories : pour les ménages dont les revenus sont inférieurs à 20 000 euros ; pour ceux dont les revenus sont situés entre 20 000 euros et 30 000 euros ; et enfin pour ceux dont les revenus sont supérieurs à 30 000 euros. Les simulations montrent des augmentations de loyers moyens mensuels pour les logements de catégorie PEB A comprises entre 29 et 68 euros. Pour les autres catégories de PEB, les augmentations de loyer estimées sont naturellement plus faibles.

Sur base des résultats de l'étude précités, il a été veillé à ce que les gains moyens estimés pour les locataires soient toujours supérieurs à l'augmentation moyenne des loyers. La volonté était de développer une relation gagnant-gagnant entre les SLSP et les locataires : les premières étant incitées financièrement à rénover et les seconds bénéficiant in fine d'une réduction des charges supérieure à leur augmentation de loyer.

Sans réforme, les ménages locataires dont le revenu est inférieur à 20 000 euros bénéficiant d'un logement de catégorie PEB A s'acquittent d'un loyer moyen de 286 euros. Après la réforme, leur loyer moyen est évalué à 354 euros, soit une augmentation de 68 euros. Pour les locataires dont le revenu est supérieur à 30 000 euros bénéficiant d'un logement de catégorie PEB A, le loyer moyen passerait de 549 euros avant réforme à 578 euros après réforme. Leurs loyers étant moins plafonnés en raison de leur niveau de revenu plus élevé, l'augmentation des plafonds a un impact moyen plus faible sur ces locataires.

Les loyers moyens en Wallonie, tous types de biens confondus, s'établissent, selon le dernier baromètre de Federia, à 827 euros. Comme vous le voyez, l'aide publique accordée aux locataires des logements d'utilité publique reste importante au vu de ces écarts.

J'en profite pour apporter quelques éléments de réponse à chaud sur votre question en lien avec ce baromètre, Monsieur Maroy. Ce baromètre met en évidence une augmentation de la tension sur le marché locatif, davantage à Bruxelles qu'en Wallonie. Il constitue un point d'attention majeur : il conforte l'intérêt de continuer à offrir un cadre d'investissement stable en Wallonie, et d'implémenter des mesures permettant d'attirer les investisseurs dans le secteur locatif en Wallonie. On parle de simplification administrative, d'accélération des procédures – on en a parlé tout à l'heure –, de modération des exigences communales dans certains cas, notamment en termes de charges d'urbanisme.

La baisse des droits d'enregistrement permet également à de nombreux ménages d'acquérir leur logement, ce qui sera de nature à soulager le marché locatif. La hausse annoncée semble également être, pour partie, la conséquence de la répercussion des coûts de la rénovation énergétique sur les loyers et concomitamment d'une plus grande exigence des ménages en termes de PEB. Ces éléments d'attention et de réflexion font – et feront – partie intégrante de notre réflexion sur la définition du régime de soutien global à la rénovation qui doit entrer en vigueur le 1er octobre 2026.

Un dernier élément semble avoir un impact non négligeable : la répercussion de la hausse du prix de vente des logements dans le loyer. Ceci est d'autant plus prégnant dans le neuf, avec l'envolée des coûts des matériaux, de la main-d'œuvre et parfois de l'énergie.

Monsieur Dupont, contrairement à vos affirmations, cette réforme ne fait pas peser les investissements sur les locataires. Si tel était le cas, les loyers sociaux des logements en catégorie PEB A devraient augmenter d'environ 400 euros par mois, en moyenne, pour couvrir l'investissement moyen de 60 000 euros par logement consenti par le Gouvernement et les SLSP.

Vous suggérez sans surprise de financer les rénovations énergétiques des logements sociaux à grands coups de subsides, sans augmenter les loyers. À vous entendre, l'argent public est gratuit et indéfiniment disponible. Il est grand temps que l'on comprenne que ce concept est révolu !

Garantir qu'après travaux la compensation des charges serait systématiquement supérieure à l'augmentation des loyers relève de l'illusion. Ce que la littérature appelle « l'effet rebond » peut effectivement s'observer, c'est-à-dire que les locataires des logements rénovés pourraient modifier après travaux leurs habitudes de chauffe – par exemple, chauffer l'ensemble du logement à 23 degrés, alors qu'auparavant ils ne chauffaient qu'à 19 degrés –, les amenant à consommer une partie de la réduction théorique d'énergie.

Dans ces cas, l'augmentation des loyers pourrait ne pas être totalement compensée par la réduction des charges. Un travail important d'accompagnement social devra être mené par les professionnels pour sensibiliser

les ménages en la matière et éviter autant que l'on peut cet effet rebond. Au regard de la volatilité des prix des énergies, cette réforme vise aussi à réduire drastiquement les consommations et à réduire le risque d'exposition aux aléas des marchés des prix de l'électricité, du gaz et du mazout auquel les locataires sont aujourd'hui confrontés.

Ils ont d'ailleurs subi de plein fouet tout cela lors de la crise énergétique sous la précédente législature. Ces augmentations de plafonds de loyers sont conditionnées à la production d'un certificat PEB. Il n'est pas question, en plus de la certification PEB, qui est à charge des SLSP, d'établir des audits indépendants complémentaires. Les certificateurs PEB sont des professionnels indépendants. La garantie de bonne exécution des travaux pèse sur le SLSP, leurs auteurs de projets et les prestataires des travaux. Il ne faut pas mettre en cause la qualité du travail effectué par l'ensemble de ces professions.

Monsieur Hazée, en cas de non-réalisation des travaux de faillites ou de malfaçons, je rappellerai simplement que les augmentations des plafonds ne sont effectives que dès lors qu'un certificat PEB est produit. Des travaux non réalisés ou mal réalisés ne peuvent donner lieu à un certificat PEB qui est amélioré. Je travaille également d'ailleurs sur cet aspect.

Le point zéro a été fixé au niveau du PEB G considérant que ces logements les plus énergivores sont déjà occupés par des locataires dont le loyer est plafonné à 20 %. Pour eux, rien ne change. Dès lors qu'un logement passe dans une catégorie supérieure, les gains énergétiques sont bien réels et d'autant plus importants que le PEB est faible au départ.

Les données pour les autres catégories de PEB sont disponibles et tiennent compte à la fois des trois catégories de revenus précités, des sept niveaux de PEB et des cinq typologies de ménages. Ce sont 105 résultats différents qu'il n'est pas possible de commenter oralement. Les concertations sont en cours. Le projet sera présenté au Conseil économique et social de Wallonie le 16 septembre. L'avis du Comité permanent des SLSP auprès de l'Union des villes et communes de Wallonie va être également reçu, tout comme celui de la SWL.

Parallèlement, on entame des travaux pour implémenter également les autres mesures qui sont prévues dans la DPR dans les meilleurs délais.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je crois que cette majorité montre et démontre sa volonté de changer et d'avoir le courage de changer. On en parle depuis longtemps et j'entends les collègues de l'opposition dire que, sur le principe, c'est une bonne idée. J'entends cela depuis longtemps, mais personne, aucun ministre n'a jamais eu le courage d'implémenter cette réforme.

C'est une réforme de bon sens. C'est du *win-win*. Non, effectivement, Monsieur Dupont, le financement de la rénovation ne sera pas supporté par le locataire puisque, au final, l'augmentation de leur loyer sera inférieure à l'économie réalisée. Je trouve que c'est de bon sens que de dire : « Certes, on augmente un peu votre loyer, mais d'un autre côté, vous allez dépenser moins d'argent pour vous chauffer ». Une partie de cet argent permettra aux sociétés de logement de service public d'investir dans la rénovation. Je pense que c'est du bon sens.

Je peux rejoindre sur certains aspects les inquiétudes de M. Hazée. Il faudra s'assurer, dans les modalités, que les rénovations soient bien effectuées. Pour ce faire, je sais qu'une réforme du certificat PEB est sur les rails. Il faudrait peut-être penser à un moment harmoniser entre les différentes régions. C'est une condition à laquelle il faudra être attentif.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La philosophie du « loyer chaud » est intéressante, mais il y a ici plusieurs objections, des réserves ou des zones de flou qu'il faut pouvoir dissiper.

La première concerne ce questionnement sur la base qui est fixée au niveau G. Cela veut dire que, pour un logement qui est à F et où il n'y a pas encore eu de travaux de rénovation, il y a une augmentation de loyer alors qu'il n'y a pas d'économie d'énergie. C'est un élément qui me paraît être un angle mort, mais peut-être qu'il y a des éléments que nous ne connaissons pas encore. Je veux attirer l'attention sur la nécessité de voir plus clair sur les chiffres, sur leur légitimité, sur l'objectivation des consommations énergétiques réelles et la qualité effective des rénovations. On ne sait pas le faire oralement dans le détail. Il faudra pouvoir continuer dans les semaines qui viennent afin de voir plus clair sur ces enjeux.

Deuxièmement, il faut le contrôle de la bonne mise en œuvre des matériaux, des techniques et des équipements.

Mon troisième point concerne l'accompagnement social. Il est capital pour éviter un effet rebond et pour le limiter. Cependant, cela passe par des moyens humains qu'il ne faut pas couper en même temps, il y a là une cohérence que je demande au Gouvernement.

Enfin, il faut une concertation urgente avec les acteurs, en ce compris les représentants des usagers – les locataires – avec une information claire. Cet élément sur la certification PEB que l'on nous apporte aujourd'hui est un premier élément qui doit clarifier les choses. Il y en a d'autres par rapport notamment à ces zones F ou E. En effet, il n'y a pas encore de travaux et, pourtant, vous annoncez une augmentation de loyer alors qu'il n'y a pas d'économies d'énergie. Au passage, puisque vous parlez de l'équité, n'oublions pas l'équité

avec toutes les personnes qui sont dans les conditions d'accès du logement public et qui n'y ont pas accès. C'est l'enjeu de l'allocation loyer. Je vous prie de ne pas la supprimer au conclave budgétaire dans 15 jours.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, si je peux comprendre votre logique d'iniquité qui existait dans le système avant, rien ne vous obligeait à passer au-dessus du 20 %. En réalité, vous auriez pu diminuer les loyers de ceux qui habitent dans des passoires énergétiques plutôt qu'augmenter celui des autres. Néanmoins, ce n'est pas étonnant : c'est ce que vous faites constamment.

C'est assez malsain parce que vous masquez une politique d'austérité en utilisant l'argument de la transition énergétique ou en disant que c'est la transition énergétique. Je trouve cela extrêmement malsain. Finalement, si vous aviez vraiment voulu verdir notre parc de logements publics, la première chose à faire n'était certainement pas de couper un quart de son budget.

Ne venez pas non plus me faire un laïus sur le fait que l'argent public n'est pas gratuit. L'argent public n'est en effet pas gratuit, car il est payé par les citoyens. Par contre, il est gratuit pour les grandes entreprises via les certificats verts payés par les citoyens ou via les aides à l'emploi qui sont garanties, comme Cora qui avait touché 3,6 millions de la Région wallonne et qui a licencié des centaines de travailleurs. Dès lors, votre laïus, vous pouvez le garder. Les seuls épargnés, ce sont vos amis de l'Union wallonne des entreprises d'où vous venez et où vous auriez peut-être dû rester.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, l'objectif d'équité est louable et, au Parti socialiste, on y tend. Cependant, il faut que la réalité suive. Or, là, on ne vous suit pas. Comment voulez-vous améliorer la situation alors que vous coupez les subsides aux sociétés de logement de service public ?

Votre premier acte est en effet de couper les subsides. Vous dites que l'on va les aider différemment. Or, quand on calcule, avec 10 % plus 10 % plus 10 %, on peut arriver jusqu'à 50 % en plus en trois ans. En 2029, à la fin de législature, ce sera 50 % en plus pour certains ménages.

Ce qui est certain, c'est que le loyer des locataires va augmenter. Dans le contexte actuel, avec votre Gouvernement et celui de l'Arizona, qui multiplient les mesures qui touchent au pouvoir d'achat des citoyens, cela ne fait qu'aggraver la situation précaire de milliers de Wallonnes et de Wallons.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – Merci, Monsieur Cloquet, pour l'intérim.

Avant toute chose, j'appelle les collègues, et particulièrement l'un d'entre eux, au respect de chacun, en particulier de Mme la Ministre.

Je pense que les propos qui ont été tenus, Monsieur Dupont, ne doivent pas être tenus dans ce genre de réunion de commission.

M. Jori Dupont (PTB). – Je maintiens. J'estime que le laïus sur l'agent gratuit que l'on m'a fait devait trouver une réponse. Pour moi, l'agent gratuit est pour les grandes entreprises, d'où vient Mme la Ministre, qui était à l'Union wallonne des entreprises.

M. le Président. – Je ne fais pas référence à cette partie-là de votre discours.

M. Jori Dupont (PTB). – Chacun dit ce qu'il a envie de dire. Elle assume ce qu'elle a dit sur l'argent gratuit. J'assume ce que j'ai dit sur l'argent gratuit.

Question orale de Mme Christine Mauel à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise dans le secteur de la construction et ses impacts sur l'accès au logement »

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le nombre de records de faillites dans le secteur de la construction »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme des primes à la rénovation et la déstabilisation du secteur de la construction »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Mauel, sur « la crise dans le secteur de la construction et ses impacts sur l'accès au logement » ;
- M. Dupont, sur « le nombre de records de faillites dans le secteur de la construction » ;
- M. Devin, sur « la réforme des primes à la rénovation et la déstabilisation du secteur de la construction ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, le secteur de la construction traverse une crise profonde. Le nombre de faillites a presque doublé entre 2021 et 2024, tandis que le prix de l'immobilier a augmenté de 30 % en quatre ans sous l'effet conjugué de la hausse du coût des matériaux, des salaires et des taux hypothécaires.

Dans le même sens, le besoin en logements n'a jamais été aussi important : la population croît, les infrastructures sont vieillissantes et les ménages peinent à accéder à un logement de qualité. Les acteurs du secteur parlent de la « plus grande tâche de construction depuis la Seconde Guerre mondiale ».

La DPR souligne l'importance de garantir un accès à un logement abordable, de soutenir la transition énergétique pour la rénovation et d'accélérer le renouvellement des infrastructures. Or, la conjoncture actuelle met en évidence plusieurs freins : coût élevé des matériaux et de l'énergie, lourdeur réglementaire, délais de permis, fragmentation du marché et faible productivité d'un secteur dominé par les microentreprises. Les experts appellent à une consolidation du secteur et à une modernisation de ces pratiques. Des solutions existent : l'innovation, la préfabrication, la robotisation, l'automatisation et surtout l'intelligence artificielle. Selon une étude d'EY et de Buildwise, l'IA pourrait multiplier par 10 la valeur ajoutée du secteur d'ici 2032 en améliorant la productivité et en réduisant les erreurs de conception. Les perspectives rejoignent les objectifs régionaux en matière de durabilité, de digitalisation et d'efficacité énergétique.

Comment le Gouvernement va-t-il soutenir l'accessibilité au logement tout en répondant à l'impératif de densification urbaine et de préservation des espaces ouverts, accompagner les entreprises du bâtiment et particulièrement les PME et les indépendants dans l'adoption de nouvelles technologies et lever les freins liés aux procédures et aux permis afin de relancer l'investissement privé et public dans la construction et la rénovation ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, lors des sept premiers mois de l'année, 1 640 entreprises de la construction ont fait faillite en Belgique : c'est du jamais vu et un record pour cette période. Cela arrive après déjà quatre années difficiles pour le secteur de la construction.

Selon Embuild, la fédération du secteur, « aucune croissance n'est attendue en 2025, pour la cinquième année consécutive. Les difficultés s'accumulent depuis plusieurs années, notamment dans la construction et la rénovation de logements ». Embuild appelle les pouvoirs publics à réagir, car « l'heure est grave ». La fédération explique que 375 000 logements supplémentaires devront être construits dans notre pays pour répondre aux besoins en logements. En même temps, le rythme de rénovation de notre parc résidentiel devra aller quatre fois plus vite.

Pourtant, face à ces défis, les décisions du Gouvernement MR et Engagés auxquelles vous avez pris part ont été de couper 25 % du budget du logement public en justifiant que « cela ne servait à rien d'y investir autant d'argent, car le secteur de la construction ne savait pas suivre ». C'est un détournement de la réalité. Je croyais qu'un ingénieur se basait sur des faits pour prendre des décisions.

Vous avez aussi décidé de couper de 60 % les primes énergétiques, laissant dans la difficulté des milliers de familles et des milliers d'indépendants du secteur de la construction, avec comme conséquence, selon la fédération wallonne de la construction, que ces derniers mois 37 % des clients ont revu à la baisse leur projet, 21 % l'ont reporté et 24 % l'ont carrément annulé.

Vos décisions ont accentué la crise du logement au lieu de la résoudre. Avez-vous entendu l'appel d'Embuild ? Quelles mesures prenez-vous pour que des dizaines de milliers de logements soient construits d'ici la fin de votre mandat ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, après sept mois en 2025, le secteur de la construction en Belgique enregistre 1 640 faillites, soit une hausse de 8 % par rapport à 2024, soit un record historique. Selon Embuild Wallonie, 37 % des clients ont réduit leur projet, 21 % l'ont reporté et 24 % l'ont annulé – soit un quart des clients –, en grande partie à cause de la baisse des primes.

Ce double signal, à savoir l'explosion des faillites et la chute de la demande, traduit une crise profonde qui appelle une réponse politique rapide et adéquate. De nombreux indépendants et PME dénoncent une réduction de 60 % des primes, jugée catastrophique, et un moratoire sur le logement public qui aggrave la situation.

Madame la Ministre, quelles mesures concrètes votre Gouvernement prévoit-il pour restaurer la confiance, préserver l'activité et éviter de nouvelles cessations ? Ces indicateurs doivent devenir des critères d'évaluation tangibles de votre politique. La filière est en danger. Embuild appelle à une stratégie claire et réaliste, avec des actions immédiates de soutien ciblé, d'aide accélérée et des engagements durables – stabilité du cadre, accompagnement des projets, simplification administrative.

Comment comptez-vous articuler votre réforme des primes avec un plan de relance cohérent ? Envisagez-

vous de revoir votre politique d'austérité et de moratoire sur le logement public pour permettre un redémarrage solide du secteur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Messieurs les Députés, depuis la mi -2022, le secteur de la construction, tant du côté de la promotion immobilière que de la rénovation, a en effet connu un ralentissement net et généralisé de son activité. La dernière publication de Statbel, qui porte sur les faillites, fait mention de 1 640 faillites en Belgique dans le secteur de la construction depuis le 1er janvier 2025. Ce fait témoigne des difficultés que rencontre le secteur, difficultés qui retiennent toute notre attention.

Vos questions ne mettent cependant en perspective ni les créations d'entreprises en parallèle ni les raisons sous-jacentes à ces faillites. S'agit-il exclusivement d'un problème de chiffre d'affaires du secteur ? De l'évolution du coût des matériaux ? D'un contexte international et géopolitique difficile qui va ralentir les investissements tant des entreprises que des ménages ? D'un problème de disponibilité ou de coût de main-d'œuvre ? D'un problème de gestion de l'entreprise ? Bref, divers facteurs tels que la faible taille des acteurs du secteur de la construction sont également à mettre en perspective.

La hausse des taux hypothécaires a certainement également impacté la capacité financière des ménages. En outre, il faut préciser la juste part de la Wallonie dans ce phénomène. Le taux de faillite a augmenté à l'échelle nationale, mais c'est en Wallonie qu'il a le moins augmenté. Avec 62,6 % de l'ensemble des faillites comptabilisées en Belgique en juillet 2025, la Région flamande est celle qui enregistre le plus grand nombre mensuel de faillites : 437. Elle est suivie par la Région wallonne avec 22,8 %, 159 faillites, et la Région de Bruxelles-Capitale avec 14,6 %, 102 faillites.

Depuis le 1er janvier 2025, la Région wallonne ne comptabilise que 23,5 % des faillites comptabilisées en Belgique, alors que la Flandre en comptabilise près de 60 %. On ne peut pas faire de lien entre la politique mise en place par le Gouvernement wallon et ce phénomène mis en évidence par Statbel ; à moins, évidemment, que l'on ne considère que le Gouvernement wallon est aussi responsable des faillites en Flandre et à Bruxelles. C'est un genre de raccourci qui ne grandit pas nos travaux.

Pour ce qui est de l'action du Gouvernement, j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de détailler l'arsenal des mesures sur lesquelles on travaille pour accroître l'offre de logements abordables. Je vous renverrai à mes précédentes réponses à cet égard.

Dans cette optique, on renforce les partenariats public-privé – on en a un peu parlé tout à l'heure –, notamment au travers des programmes d'acquisition de logements clé-sur-porte. Ceux-ci permettent non seulement d'élargir rapidement le parc public, mais aussi de soutenir l'activité du secteur de la construction. Au total, environ 900 nouveaux logements sont prévus, avec une volonté de contenir les prix de vente, grâce notamment à une valorisation foncière pour les terrains qui sont mis à disposition par la SWL et qui sont inférieurs aux valeurs du marché. Ces 900 nouveaux logements viendront également remplir les carnets de commandes des entreprises du secteur de la construction.

Je rappelle par ailleurs que la SWL vient de lancer un nouvel appel à partenariats pour l'acquisition de 173 logements clé-sur-porte à haute performance énergétique. Le Gouvernement a aussi pris les mesures nécessaires pour mener à bien le programme de construction de logements publics à HPE – haute performance environnementale –, qui prévoit la création de plusieurs centaines d'unités.

Sur le plan foncier, on œuvre à activer davantage les réserves disponibles, notamment en valorisant le patrimoine public qui est sous-utilisé. Ainsi, la SWL lance actuellement des partenariats public-privé sur les terrains dont les parcelles sont principalement situées en centralité, ce qui permet de densifier les zones urbanisées tout en veillant à préserver les espaces ouverts.

D'un point de vue réglementaire cette fois, dès le 1er octobre prochain, les formulaires de demande de permis d'urbanisme, d'urbanisation et de certificat d'urbanisme seront simplifiés, rationalisés, dématérialisés, comme annoncé en février lors d'une précédente interpellation.

Enfin, en ce qui concerne le lien avec le régime transitoire des primes, je l'ai déjà rappelé à de nombreuses reprises, face au dérapage budgétaire, le Gouvernement a été contraint de prendre une décision responsable : réduire afin de sauver les primes à la rénovation énergétique en Wallonie.

Embuild a fait le même constat : une réforme des primes s'imposait.

Je n'essaie plus de vous convaincre que la Wallonie ne dispose pas des moyens pour soutenir un régime de primes allant jusqu'à 90 % des factures sans plafond des montants facturés. Je n'essaie plus de vous convaincre non plus que sans cette mesure courageuse, qui a sauvé les primes, il n'y en aurait tout simplement plus.

La réforme globale, qui prendra effet en octobre 2026, aura pour objectif de mettre la Wallonie sur la trajectoire des objectifs que l'Europe nous fixe, en tenant compte des moyens de la Wallonie, des publics cibles et de la nécessaire prévisibilité à apporter au

secteur de la construction. Il s'agit là de bon sens et de sens des responsabilités.

J'entends l'appel du secteur. Le Gouvernement comprend et partage le souhait du secteur et des citoyens de disposer d'un régime de soutien bien dimensionné, lisible, efficient et qui assure une prévisibilité de l'investissement de construction-rénovation. C'est précisément l'objectif de notre réforme globale.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, j'entends vos précisions statistiques, vos explications sur les causes multiples de cette crise. Vous avez tout à fait raison de souligner que la Wallonie résiste mieux que d'autres régions, mais la vigilance reste de mise. L'accès au logement est un défi majeur et le secteur du bâtiment traverse une période délicate. Nous partageons l'objectif d'accroître l'offre de logements modernes. Je salue également les partenariats public-privé que vous avez rappelés. Pour amplifier leurs effets, il sera aussi essentiel de poursuivre la simplification administrative, comme vous l'avez dit, d'accompagner nos PME afin qu'elles puissent pleinement contribuer à cette relance.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Vous avez cité d'autres facteurs. En ce sens, je ne peux que vous rejoindre. Il y a d'autres facteurs, il n'y a pas que les facteurs que l'on a amenés, mais vous ignorez les facteurs que vous amenez. Vous ignorez la diminution des primes énergétiques, la coupe d'un quart du budget du logement public. Ces décisions politiques que vous avez prises ont-elles amélioré la situation sur le terrain ?

Oui, il y a une crise du secteur de la construction et elle est due à de multiples facteurs, mais vos décisions aggravent-elles la crise ou améliorent-elles la situation sur le terrain ? Je crois que c'est assez clair. Quand on coupe un quart du budget du logement public, quand on diminue les primes énergétiques, on le voit, c'est concret, c'est matériel. On ne peut pas nier les chiffres : vos décisions politiques ont aggravé la crise du secteur de la construction, mais aussi du secteur énergétique. Cela démontre que vous n'avez pas géré la situation comme des ingénieurs, comme vous aimeriez le faire.

J'ai quand même un problème de compréhension avec votre réponse. En effet, vous citez les chiffres de Statbel sur les faillites en disant qu'il y a plus de faillites en Flandre qu'en Wallonie. J'ai vite regardé, en 30 secondes. Ce sont les chiffres généralistes de faillites, pas uniquement du secteur de la construction, il me semble. Peut-être que j'ai mal compris et peut-être que je dois encore vérifier ces chiffres. Il me semble qu'il y a une petite maldonne dans vos propos. En effet, si vous prenez uniquement les faillites généralistes de toutes les entreprises, ce n'est pas ce que l'on vous demande. On vous parle du secteur de la construction uniquement. L'information est à vérifier, puisque je l'ai fait rapidement ici. On reviendra évidemment là-dessus.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie : vous reconnaissez les faits. Ces chiffres sont effectivement très importants. Si vous reconnaissez les faits, vous êtes dans le déni par rapport aux mesures prises par vous-même et par votre Gouvernement. Vous ne pouvez tout de même pas croire que les mesures que vous avez prises améliorent la situation. Ce serait vous faire insulte que je le croie. Je ne pense pas que vous croyez que vous avez bien fait. Cela aggrave la situation. C'est clair et net.

Citons la réduction drastique des primes, le moratoire sur les logements publics et le cadre non durable. Quelqu'un qui a présidé l'Union wallonne des entreprises, vous plus que quiconque, sait combien ces entreprises ont besoin d'un cadre stable. Maintenant vous leur dites : rendez-vous fin 2026. Évidemment que cela ne va pas.

Ce que vous mentionnez comme actions qui œuvrent à une amélioration, ce sont des actions qui ont été initiées par M. le Ministre Christophe Collignon. Vous lui rendez hommage en prenant la parole aujourd'hui. Je retiendrai cette phrase : « Cela retient mon attention ». Madame la Ministre, je vous répondrai : *So, what ?*

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le mécanisme Wallog et les partenariats public-privé pour le développement du logement social »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le mécanisme Wallog et les partenariats public-privé pour le développement du logement social ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis 2007, la société Wallog propose un mécanisme de partenariat public-privé qui vise à créer 1 200 logements par an sans impact sur les finances publiques. Wallog promet une rentabilité aux investisseurs avec une rentrée annuelle pour les finances wallonnes. Selon ses concepteurs, ce mécanisme s'autofinancerait sur 19 ans en capitalisant notamment sur l'épargne dormante des citoyens.

Actuellement, les 31 AIS wallonnes gèrent environ 7 349 logements, soit un nombre insuffisant face à la demande. L'objectif d'augmentation de 6 000 logements AIS n'ayant pas été atteint lors de la législature 2019-2024, de nouvelles approches s'imposent. Notre DPR prévoit d'ailleurs le développement de partenariats public-privé et l'étude de mécanismes de tiers investissement mobilisant l'investissement privé pour l'augmentation du parc de logements et pour la rénovation énergétique.

Madame la Ministre, avez-vous déjà pu analyser le potentiel du mécanisme Wallog ou d'initiatives similaires pour accélérer le développement de l'offre de logement gérée par les AIS ? Envisagez-vous de faciliter ces partenariats innovants pour atteindre les objectifs d'augmentation du parc AIS ?

Comment comptez-vous mobiliser l'épargne privée pour financer la rénovation et la création de logements abordables, conformément aux orientations DPR sur le tiers investissement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le parc privé représente un véritable potentiel en matière de logements d'utilité publique. Je compte bien m'appuyer sur cet axe pour développer la politique wallonne du logement. La Wallonie compte déjà de nombreux opérateurs dynamiques et reconnus qui sont actifs en matière de partenariats public-privé.

Il convient de multiplier ce type de partenariat afin de développer l'offre de logement en Région wallonne. Mon cabinet mène ainsi actuellement des discussions avec plusieurs acteurs afin d'examiner des pistes d'amplification de ces collaborations faisant appel au secteur privé.

Concernant spécifiquement le projet Wallog, son concepteur en a fait une présentation à mon cabinet le 28 janvier dernier. À défaut d'être constitué sous une forme juridique quelconque, ce projet n'était qu'en projet. Son développement avec apport de fonds publics n'était pas envisageable à ce stade. Son concepteur en a été avisé à cette occasion et je n'ai pas été informée d'un quelconque développement de ce projet depuis lors.

Un autre outil, très concret celui-là, fait ses preuves depuis une vingtaine d'années. Il s'agit du dispositif de prêts à taux zéro et de subventions créé à l'initiative du Fonds du logement et financé par la Wallonie. Il mobilise le patrimoine privé en aidant à sa rénovation pour autant que les propriétaires confient ensuite leurs logements à une agence immobilière sociale ou à une association de promotion du logement.

Les étages inoccupés au-dessus des commerces font également l'objet d'une mesure spécifique, car des moyens supplémentaires sont prévus pour créer un accès distinct entre le commerce et les logements.

En outre, les pouvoirs locaux peuvent, eux aussi, bénéficier de ce mécanisme en intervenant comme maîtres d'ouvrage ou comme gestionnaires des logements.

Depuis sa création, ce dispositif a permis d'augmenter le parc de plus d'un millier de logements d'utilité publique.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces précisions. Je vois que l'impact du privé est positif pour le logement.

En ce qui concerne Wallog, je les recontacterai pour leur demander certaines précisions.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les 50 000 dossiers des primes en souffrance provoquée par la réforme chaotique des primes »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la préférence du Gouvernement à la sous-traitance plutôt que le renforcement de ses services publics »

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les délais de traitement inacceptables des primes à la rénovation »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Devin, sur « les 50 000 dossiers des primes en souffrance provoquée par la réforme chaotique des primes » ;
- M. Devin, sur « la préférence du Gouvernement à la sous-traitance plutôt que le renforcement de ses services publics » ;
- M. Dupont, sur « les délais de traitement inacceptables des primes à la rénovation ».

La parole est à M. Devin pour poser ses questions.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, c'est un véritable cauchemar administratif que vivent des milliers de citoyens. Au 1er août 2025, l'administration ne traite encore que les dossiers de travaux déposés le 10 janvier 2024 et ceux d'audit de septembre 2024.

Je parle évidemment de votre réforme des primes chaotique et – dois-je le rappeler – illégale, laissant plus de 50 000 demandes en attente, dont certaines datent de plus d'un an. Par ailleurs, l'afflux de 24 000 demandes que vous avez provoqué en février dernier après l'annonce stupéfiante de votre réforme a mis le système à genoux.

Pouvez-vous préciser aujourd'hui un calendrier ferme que vous pourrez respecter ? À quelle date la file 2023-2024 sera-t-elle entièrement résorbée ?

À partir de quand les dossiers 2025-2026 seront-ils traités « à flux normal » ? Quelles cibles mensuelles – nombre de décisions et de paiements – vous fixez-vous pour tenir ces échéances ?

Vous avez évoqué des ajustements logiciels, le rassemblement des équipes Logement et Énergie, et même une externalisation temporaire d'une partie du traitement.

Concrètement, quels volumes d'emplois à temps plein supplémentaires sont réellement affectés aux files d'arriérés depuis avril et avec quel plan de charge ? Quelle part du stock comptez-vous externaliser, avec quels indicateurs de qualité en matière de délais, de taux d'erreur et de contrôle interne, et avec quelle gouvernance en matière de contrats, d'audits et de transparence ?

Comment garantissez-vous que l'externalisation ne devienne pas une simple délocalisation de la lenteur et qu'elle ne fragilise pas l'intégrité des contrôles ? Comment expliquez-vous ce déni de service public accentué par le mépris et la politique d'austérité imposée par votre collègue, Jacqueline Galant, à la fonction publique wallonne ?

Comment comptez-vous injecter des ressources humaines et budgétaires supplémentaires, et dans quel délai ?

Madame la Ministre, alors que la file d'attente pour les primes dépasse 50 000 dossiers, vous avez refusé, pendant des mois, d'engager les renforts nécessaires dans votre administration pour traiter ce stock critique, préférant laisser le système s'enliser.

Selon plusieurs professionnels, « il faut du personnel suffisant, minimum 9 à 10 mois d'attente », alerte un auditeur de EN'Hestia, la plateforme de rénovation énergétique.

Aujourd'hui, vous tergiversez et mettez votre foi dans le privé, externalisant en partie le traitement que vous auriez pu confier à des agents publics formés, rémunérés et engagés pour le service public.

Ne confondez-vous pas efficacité et improvisation ? Ne pratiquez-vous pas une forme de mépris envers les agents publics au nom d'une vision dogmatique ?

Vous avez même décidé de ne pas renouveler les contrats à durée déterminée, refusant ainsi à l'administration la possibilité d'un renfort temporaire nécessaire. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez choisi de brader les compétences publiques et de convertir la gestion en une privatisation par défaut, alors qu'il aurait peut-être été nécessaire de renforcer l'administration pour répondre à l'urgence ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le traitement des primes à la rénovation énergétique en Wallonie est plongé dans une crise profonde et persistante. Avec plus de 50 000 dossiers en attente et des délais de traitement pouvant atteindre deux ans, votre Gouvernement accumule un retard historique qui décourage les citoyens et sabote les objectifs climatiques.

Le Gouvernement est responsable pour la moitié des 50 000 dossiers puisque, en février, lorsque vous avez changé les règles du jeu en moins de 24 heures en rabotant les primes de 60 %, vous avez doublé le volume.

Les professionnels du secteur tirent la sonnette d'alarme. Ils dénoncent une administration de plus en plus tatillonne, qui exige des documents supplémentaires pour la moindre virgule manquante et qui, paradoxalement, ne fait pas confiance aux experts qu'elle a elle-même agréés. Cette méfiance systémique et cette complexité bureaucratique étouffent l'élan de rénovation dont la Wallonie a pourtant cruellement besoin.

Vous avez évoqué une externalisation temporaire du traitement des dossiers. Concrètement, qui ferait ce travail ? Combien cela coûterait-il en plus à la Région ? Pourquoi externaliser plutôt que d'engager ?

Comptez-vous simplifier radicalement les démarches et faire confiance aux experts agréés, en mettant fin aux demandes de documents supplémentaires tatillonnes et rétroactives qui poussent les citoyens à abandonner leurs projets ?

Comment justifiez-vous qu'un ménage qui a engagé des travaux pour améliorer son logement doive attendre près de deux ans pour être remboursé, alors que les prix de l'énergie grèvent son budget et que l'urgence climatique exige des actions immédiates ?

Les Wallons n'ont pas besoin de promesses, mais de résultats. Quand pourrons-nous enfin constater une amélioration tangible et significative de ces délais indignes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, tout d'abord, le stock au 30 juin 2025 s'élève à exactement 50 126 dossiers, dont environ 6 480 relèvent de mesures transitoires – les demandes de maintien – et 2 950 environ du nouveau régime temporaire qui est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2026. Ce n'est donc pas, comme vous le prétendez – Monsieur Dupont, je pense –, la moitié des demandes qui sont issues des mesures que le Gouvernement a dû prendre en urgence le 13 février.

Cela dit, je vous rejoins sur les délais de traitement des demandes de primes qui sont effectivement beaucoup trop longs, et ce, déjà bien avant ma prise de fonction. Consciente que ces délais sont inconcevables, comme exposé dans cette Commission, j'ai déjà demandé il y a plusieurs mois à mon administration de prendre plusieurs mesures : la fusion des équipes logement et énergie, l'amélioration des outils informatiques et l'analyse d'une proposition d'externalisation.

J'ai aussi chargé le nouveau directeur général du SPW TLPE de faire un état des lieux du traitement des demandes de primes ainsi que du délai moyen de traitement. Je lui ai aussi demandé de me transmettre une proposition de réorganisation de ses services, à la lumière de l'échéance future des CDD, puisque mon prédécesseur avait décidé de faire face à l'explosion des demandes par ce type de contrat qui, par définition, a pour vocation d'être limité dans le temps. Il est aussi chargé de m'indiquer l'état d'avancement de l'analyse du marché d'externalisation qui était évoqué dans les premiers mois de l'année.

Cette proposition de réorganisation interne peut également s'inscrire dans la démarche plus globale du Costra du SPW, qui a été invité par le Gouvernement à lui transmettre une analyse de l'ensemble des services qui sont offerts aux citoyens et de l'ensemble des missions de chaque département afin de les prioriser.

Il n'est nullement dans mon intention de minimiser ou de brader les compétences publiques. Avec mes collègues du Gouvernement, on souhaite offrir aux citoyens les services les plus efficients possibles, en tenant compte de la réalité budgétaire de la Wallonie et de la nécessité de faire évoluer certaines recettes du passé.

Si l'externalisation du traitement des dossiers devait se confirmer, les clauses du marché public devront refléter la volonté d'efficience des contrôles afin que le retard soit résorbé dans les meilleurs délais, sans qu'ils le soient au détriment de la rigueur et de l'intégrité des contrôles. À ce stade précis, il m'est impossible de déterminer la part du stock qui pourrait être externalisée ni le délai nécessaire à cette externalisation, puisque j'attends les retours de mon administration à ce sujet.

Étant donné que le régime global à l'étude actuellement a pour objectif notamment de simplifier les aides, la charge de travail devra être allégée et le traitement des demandes accéléré, ce qui va faciliter le travail des agents en charge de l'analyse du dossier. C'est un point essentiel de la réforme : on va la concevoir pour qu'elle soit beaucoup plus lisible, moins complexe et plus facile à traiter.

Je tiens à réaffirmer le rôle essentiel des auditeurs logement agréés par les soins de la Région, qui contribuent activement à la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments. Il est vrai que les retours de terrain, notamment ceux relayés par le consortium EN'Hestia et d'autres acteurs professionnels dans la presse du 28 août, font état de difficultés administratives dans le traitement des dossiers. Toutefois, certaines critiques formulées à l'égard de mon administration apparaissent infondées et injustes. Aucune instruction n'a été donnée à mon niveau pour viser à durcir le traitement des demandes de primes, tous régimes confondus. Mon administration me confirme par ailleurs avec fermeté qu'elle ne sollicite pas davantage de pièces justificatives qu'auparavant. Elle veille, dans le contexte actuel, marqué par des délais de traitement importants, à ne réclamer que les documents strictement nécessaires à la vérification du respect du prescrit réglementaire. Depuis l'instauration de chaque régime de primes, les pièces exigées sont identiques et listées dans les formulaires de demande.

Il est néanmoins indispensable, compte tenu des montants significatifs des primes octroyées, que mon administration s'assure que les investissements réalisés soient bien conformes aux exigences réglementaires. Consciente des enjeux et des délais, elle limite autant que possible les demandes de documents non essentiels pour éviter tout ralentissement inutile.

Mon administration ne dispose pas de statistiques précises sur les pièces demandées en cours d'analyse, mais il apparaît clairement, selon elle, que la grande majorité des documents sollicités sont ceux requis dès l'introduction du formulaire. Cette liste n'a pas évolué depuis la réforme de juin 2023, à l'exception de l'ajout en 2025 de la référence au dossier de maintien.

Enfin, si des différences de traitement ont pu exister entre les deux équipes qui traitaient les primes, celles-ci relèvent désormais du passé. La fusion des équipes et le travail d'harmonisation mené par l'administration ont permis d'uniformiser les pratiques sans impact substantiel sur les exigences documentaires.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – On va aller droit au but : Madame la Ministre, vous nous donnez raison. Les chiffres que nous mettons en avant sont les bons. Vous les partagez.

Vous dites que les contrats à durée déterminée ne sont pas là pour durer. La limitation dans le temps, je l'entends bien, mais la situation a empiré. En ne les renouvelant pas, vous vous privez de leur expertise, alors que vous êtes dans une situation qui vous dépasse aujourd'hui. Il y a non seulement l'urgence, mais la situation empire. Vous auriez pu continuer à bénéficier de leurs compétences.

Vous nous dites que vous ne savez pas comment agir à l'avenir. Nous reviendrons vers vous pour connaître la voie que vous emprunterez pour répondre à une attente, déjà beaucoup trop longue – nous en conviendrons toutes et tous autour de la table –, pour des dizaines de milliers de Wallons.

Nous allons peut-être connaître un moment surréaliste. Fin 2026, la file s'est peut-être résorbée, mais tous les dossiers ne sont pas encore traités et un nouveau cadre est voté. J'espère que nous n'arriverons pas à cela.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Votre Gouvernement semble obnubilé par l'austérité. Or, vos décisions d'austérité vont nous coûter de l'argent, notamment parce qu'il y aura besoin d'externaliser. Tout cela parce que, en 24 heures, vous avez décidé de changer les règles du jeu. En rabotant cette prime à 60 %, il y a eu cette explosion du nombre de demandes, allant jusqu'à 50 126. Je vous remercie pour la précision des chiffres.

Vous dites que votre réforme, qui arrivera dans un an, en octobre 2026, diminuera en théorie la charge administrative. L'avantage, vu qu'il y a deux ans d'attente, est que les gens seront toujours en attente d'ici la mise en place de votre réforme. Toujours est-il que votre mesure va coûter beaucoup plus d'argent à la Région wallonne.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les propositions de la Ligue des familles concernant les primes à la rénovation »

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le futur régime global des primes à la rénovation »

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le remplacement des primes par des prêts »

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme des aides à la rénovation énergétique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Dupont, sur « les propositions de la Ligue des familles concernant les primes à la rénovation » ;
- M. Dupont, sur « le futur régime global des primes à la rénovation » ;
- M. Devin, sur « le remplacement des primes par des prêts » ;
- Mme Tellier, sur « la réforme des aides à la rénovation énergétique ».

La parole est à M. Dupont pour poser ses questions.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, la Ligue des familles a récemment interpellé l'opinion et les pouvoirs publics sur un obstacle majeur à la rénovation énergétique pour de nombreuses familles, à savoir l'obligation d'avancer l'intégralité des fonds nécessaires aux travaux avant d'être remboursées par les primes.

Comme le souligne l'association, cette situation exclut de fait les ménages aux revenus les plus modestes, alors que ce sont pourtant ceux qui en ont le plus besoin pour alléger leurs factures énergétiques. Elle crée une incohérence entre les objectifs climatiques ambitieux que nous affichons et les moyens réellement mis à disposition des citoyens pour y parvenir.

La proposition de la Ligue des familles de verser la prime de manière anticipative, au moins pour les ménages aux bas ou moyens revenus, avant le début du chantier est-elle à l'étude dans le cadre de la réforme du système de primes ? Si cette piste n'est pas retenue, comment le Gouvernement compte-t-il concrètement résoudre le problème de trésorerie qui empêche une partie de la population d'entamer des travaux essentiels ?

Par ailleurs, comptez-vous suivre les autres propositions de la Ligue des familles, à savoir l'assouplissement de la condition de cinq ans de domiciliation, une meilleure prise en compte de la situation des parents ayant des enfants en garde alternée et mieux soutenir la rénovation énergétique des copropriétés ?

Madame la Ministre, cet été, votre Gouvernement a examiné une note sur les bases du futur régime global des primes à la rénovation qui devrait entrer en vigueur en octobre 2026.

Quelles sont les mesures dans cette note qui doivent théoriquement multiplier par quatre le rythme des rénovations afin d'atteindre les objectifs climatiques européens en matière de logement ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, votre ministre-président a affirmé que « l'argent ne résout pas tout » – cela peut aider parce que, quand on a un peu plus de primes et de subsides, il est plus facile de se lancer dans certains travaux – et il oriente désormais les aides à l'isolation vers des prêts plutôt que des primes.

Cela constitue un virage politique clair : moins de primes, plus de prêts.

Cependant, derrière ce slogan, ce sont des dizaines de milliers de ménages wallons à faibles et moyens revenus qui risquent de se retrouver seuls face à leur précarité énergétique. Après une réforme initiale chaotique, illégale, qui a plongé des milliers de citoyens dans le désarroi, qui a provoqué la faillite de nombreux indépendants et PME du secteur de la construction, allons-nous persister dans une voie qui aggrave la précarité ?

Les statistiques récentes sur les faillites dans la construction sont alarmantes. Ce n'est pas un détail, c'est un signal d'alerte. Et maintenant, vous proposez une formule qui transfère le poids de la transition énergétique sur les épaules des ménages les plus fragiles.

Confirmez-vous les propos du ministre-président ? Quels mécanismes concrets seront mis en place pour garantir que les bas et moyens revenus puissent rénover leur logement sans s'endetter ? Une politique publique ne peut se contenter d'être budgétairement neutre, elle doit être socialement juste. Aujourd'hui, ce virage vers les prêts, sans garanties solides, ressemble davantage à un renoncement qu'à une solution.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez récemment présenté au Gouvernement une note d'orientation posant les bases d'une réforme des aides à la rénovation énergétique du bâti résidentiel wallon sur base d'une mission que vous avez confiée au Haut Conseil stratégique et au Centre d'étude en habitat durable. Il en ressort cinq axes stratégiques ainsi que six outils de base à mettre en œuvre pour le mois d'octobre 2026.

Pourriez-vous nous présenter les lignes directrices de cette note d'orientation ? Les citoyens, en particulier les classes moyennes et plus précaires, disposeront-ils encore d'une aide financière de la Région pour rénover leur logement ?

Quels moyens budgétaires et humains votre Gouvernement a-t-il prévu de mobiliser dès le budget initial 2026, soit demain à l'aube du démarrage du conclave qui démarrera dans quelques jours, pour garantir le déploiement des six outils proposés, notamment l'accompagnement personnalisé des ménages sur tout le territoire et le renforcement du Rénopack ? De quel accompagnement parle-t-on quand on sait que bon nombre d'auditeurs énergétiques se réorientent en réaction à la baisse de leur activité ?

La baisse brutale des primes et le flou qui plane autour du futur de celles-ci ont déjà eu des conséquences concrètes. Selon la fédération wallonne de la construction, Embuild, 72 % des entreprises de rénovation ont constaté une baisse parfois sensible de leur activité ; 37 % des clients ont revu à la baisse leur projet ; 21 % l'ont reporté et 24 % l'ont carrément annulé. Vous aurez lu comme moi le nombre record de faillites : 1 500 entreprises dans le secteur de la construction au niveau belge sur les six premiers mois de l'année. Dans le même temps, la Flandre constate une augmentation de près de 400 % des demandes d'audit sur son territoire.

Comment avez-vous prévu de vous assurer que ce nouveau régime viendra remédier à ces effets négatifs pour la rénovation énergétique ? Comment est-il prévu que ce régime ne laisse personne de côté, notamment les ménages aux revenus modestes ou les locataires dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie ?

À cet égard, pourriez-vous nous en dire plus sur les « obligations progressives de rénovation énergétique » que vous avez annoncées en lien avec les moments clés de la vie d'un bâtiment : vente, location, occupation ? Qu'entendez-vous par « progressives » ? Avez-vous

prévu de revoir votre réforme des droits d'enregistrement pour y intégrer une obligation de rénovation énergétique et rectifier une occasion, qui, selon nous, était manquée en la matière ?

Par ailleurs, vous parlez de mobiliser d'autres politiques régionales comme l'urbanisme, la formation ou l'innovation. Pourriez-vous apporter des précisions à cet égard ? Comment avez-vous prévu d'organiser cette transversalité pour renforcer l'impact global de la réforme ?

Enfin, comment avez-vous prévu de garantir la participation effective des acteurs de terrain –, les opérateurs, les communes, les associations, le secteur du bâtiment, entre autres – à la concertation à venir, afin que cette réforme soit à la fois ambitieuse, mais aussi réaliste ? Quels acteurs seront consultés ? Quel est votre calendrier de travail ?

Permettez-moi d'insister sur la nécessité d'envoyer rapidement des signaux positifs à nos concitoyens pour que reprenne la dynamique de rénovation qui est à l'arrêt depuis l'annonce brutale de février dernier. La clarté et la prévisibilité qui vous sont chères sont indispensables tant pour les ménages que pour les entreprises pour retrouver de la sérénité et une relance de cette activité.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Messieurs les Députés, le Gouvernement wallon, en sa séance du 17 juillet, a pris acte de la note d'orientation relative au nouveau régime global de soutien à la rénovation, qui doit entrer en vigueur au 1er octobre 2026.

Pour rappel, cette note d'orientation a été rédigée sur la base d'un rapport établi par le Centre d'études en habitat durable et le Haut Conseil stratégique.

Sur base d'une analyse de la situation existante, l'identification des enjeux et barrières à la rénovation énergétique du bâti résidentiel a été réalisée.

Ce travail a permis de dégager un ensemble de propositions, reposant sur cinq axes majeurs :

- changer de paradigme : il convient d'élargir la réflexion à l'ensemble des mécanismes de soutien pouvant être activés, sans se cantonner à une logique exclusive de subsidiation ;
- structurer et pérenniser l'accompagnement : chaque ménage candidat rénovateur doit avoir accès à un accompagnement personnalisé, pouvant aller de l'information sur les objectifs à atteindre et les dispositifs d'aide existants, à la délégation complète de la réalisation du projet ;
- réviser et globaliser les critères d'accès : les diverses aides doivent être calibrées autour de trois critères : la capacité de financement du demandeur, le statut du ménage et le type de bâtiment ;
- simplifier en profondeur : les principes de la simplification administrative doivent être intégrés via un outil numérique de vérification d'éligibilité et une offre lisible ;
- stabiliser le cadre : les mesures actuelles et futures doivent être planifiées en fonction de leur degré de maturité, afin de garantir une prévisibilité pour l'ensemble des parties.

Sur base de ces cinq principes, six outils de base sont proposés pour un déploiement en octobre 2026 :

- un renforcement du Rénopack et une meilleure articulation des primes : il est proposé de réorganiser les aides financières autour de prêts adaptés à la capacité des ménages, assorties le cas échéant de primes pour les ménages à revenus plus faibles, avec une priorité donnée aux logements les plus énergivores ;
- une meilleure articulation des différents outils de conseil et d'accompagnement : il est proposé qu'un système intégré d'opérateurs d'accompagnement soit mis en place sur tout le territoire, harmonisant les pratiques et mutualisant les outils pour garantir un service équitable aux ménages ;
- une incitation fiscale : il est proposé d'analyser la mobilisation des leviers fiscaux éventuels afin de compléter les dispositifs existants ;
- une modification du certificat PEB : il est proposé que toute rénovation soutenue par le pouvoir public fasse l'objet d'une expertise énergétique avant et après travaux, garantissant leur qualité et permettant un meilleur pilotage des politiques ;
- des obligations de rénovation : il est proposé d'introduire des obligations progressives de rénovation énergétique, en lien avec les moments clés de la vie d'un bâtiment – la vente, la mise en location, l'occupation ;
- un soutien à la rénovation énergétique par d'autres politiques : la stratégie de rénovation s'appuiera sur d'autres politiques régionales – d'urbanisme, de salubrité, d'innovation, de formation, de labellisation – pour lever les freins structurels et renforcer l'efficacité de la réforme.

D'autres outils dont la maturité apparaît, à ce stade, insuffisante pour une application au dernier trimestre 2026, seront également analysés, en vue de leur introduction pour la législature et au-delà.

Ces orientations sont en cours d'étude approfondie, afin d'objectiver les mécanismes en fonction des publics à adresser.

Il convient aussi d'avoir une attention particulière à l'égard des publics spécifiques. Je pense par exemple aux personnes âgées, pour lesquelles l'octroi de prêts

peut être plus compliqué, voire impossible, dans le secteur bancaire classique.

Les copropriétés et les propriétaires-bailleurs seront également pris en considération afin de garantir une rénovation efficiente sans extraire du parc locatif une série de logements actuellement énergivores. C'est l'effet collatéral que nous devons éviter.

Le système d'accompagnement en cours d'analyse repose sur trois niveaux :

- l'information et l'orientation : les guichets énergie ainsi que les guichets logement en place jouent actuellement ce rôle ;
- l'accompagnement personnalisé par projet : les plateformes locales de rénovation énergétique offrent actuellement ce service ;
- la délégation à maîtrise d'ouvrage complète ou la prise en charge complète du projet de rénovation par un tiers, pour le compte du candidat rénovateur. Des projets pilotes ont été menés en ce sens dans le cadre du projet Reno+.

La mise en œuvre de cet accompagnement devra s'inscrire dans le cadre de l'obligation de la directive PEB 4 de mettre en œuvre des guichets uniques qui doivent couvrir l'ensemble du territoire selon des critères bien précis de localisation, de nombre d'habitants, et cetera. Ces guichets seront à terme régis par le décret PEB et l'AGW qui en découlera.

En termes d'obligations progressives de rénovation, celles-ci seront également mises en œuvre dans le cadre de la transposition de PEB 4, et s'appuieront sur les éléments repris à ce sujet dans la mesure 381 du PACE – plan Air-Climat-Énergie –, reprise par ailleurs dans la feuille de route du Gouvernement pour l'année 2025.

En ce qui concerne les leviers fiscaux, il s'agit d'une compétence du ministre-président et ministre du Budget, Adrien Dolimont. Nous travaillons en collaboration sur cet aspect afin d'étudier tous les éléments de faisabilité.

Au niveau des autres politiques régionales, les discussions doivent avoir lieu avec mes collègues en charge des compétences citées, l'Aménagement du territoire et la Formation. Quant à la consultation du secteur, de très nombreux organismes ont été consultés suite à la prise d'acte de la note d'orientation du Gouvernement. Le CEHD et le HCS sont occupés à l'heure actuelle à analyser leurs retours. Les propositions de la Ligue des familles seront donc analysées dans ce cadre.

Au niveau du timing, il est prévu que les textes réglementaires soient proposés en première lecture au Gouvernement avant la fin de l'année. Les éventuels besoins en ressources humaines qui seront liés, notamment à la gestion du Rénopack, ainsi que les développements informatiques qui seront nécessaires, seront abordés dans la foulée du passage des textes au Gouvernement. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je ne vais faire qu'une seule réplique. J'ai entendu vos cinq grands principes, mais j'ai aussi et surtout entendu, à travers ce que vous dites et ce que l'on avait déjà entendu dans la presse, que ces primes n'iront que vers un public plus précarisé, et non plus l'ensemble des travailleurs et travailleuses wallons, ce qui nous inquiète finalement, puisque cela dit bien ce que cela veut dire : tout le monde n'aura plus accès aux primes demain, il n'y aura plus qu'un petit public, et l'on ne sait pas exactement comment vous allez le définir ; mais on le saura certainement d'ici un an. Cela veut dire que les autres vont devoir se tourner vers un système de prêts.

On a entendu que ce système de prêts pourrait bénéficier d'une hypothétique ristourne fiscale. Toutefois, pour cela, il faudrait encore négocier avec le Fédéral, Fédéral qui veut faire des milliards d'économies dans un cadre où vous avez un président de parti – votre président de parti, M. Georges-Louis Bouchez – qui dit qu'il faut faire encore 20 milliards d'économies en plus.

Puis, pour couronner le tout, vous avez aussi parlé d'obligation à la rénovation. J'aimerais savoir ce que vous voulez dire par là. Ce que l'on comprend, c'est que vous allez pénaliser financièrement les petits propriétaires qui n'ont pas les moyens de rénover leur habitation. Cela nous inquiète aussi. Plus vous en parlez, plus on est inquiété par votre mesure.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, cinq principes. Premièrement, le changement de paradigme – cela, on l'a bien compris. Fini les primes, en route pour les prêts. En fait, les briques, ce seront des prêts, dorénavant. Pour certains, ces prêts sont un levier. Cela permet pendant 10 ans, 20 ans ou 30 ans d'amortir un investissement. Puis, pour d'autres, c'est un fardeau que l'on porte des années et des années.

Deuxièmement, structure et pérennisation de l'accompagnement ; pérenniser l'accompagnement, c'est bien, mais c'est vous qui avez coupé cet accompagnement.

Troisièmement, réviser et globaliser les critères d'accès ; nous verrons ce que vous allez proposer. Nous allons encore attendre un an.

Quatrièmement, simplifier en profondeur. Je vais vous dire, vous êtes quand même la ministre qui a fait connaître aux Wallonnes et Wallons trois régimes différents en deux ans. C'est difficile de s'habituer à quelque chose, c'est quasiment impossible de prévoir

les choses quand on a trois régimes différents, trois cadres différents en deux ans.

Cinquièmement, stabiliser le cadre ; je ne m'exprimerai pas là-dessus. Vous avez compris ce que j'en pense.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour les quelques éléments supplémentaires que vous avez pu donner par rapport à ce qui était déjà dans la presse. J'ai beaucoup de questions en lien avec tout cela. Vous n'allez pas me répondre maintenant, je le sais bien, mais pourquoi l'administration de l'Énergie semble-t-elle avoir été complètement mise de côté dans l'élaboration de cette réforme, puisque vous avez fait appel à deux acteurs externes ? Je trouve cela un peu étonnant.

Sur le fond, quid d'un éventuel préfinancement public puisque ici, ce que j'entends, ce sont plutôt des prêts et un soutien fiscal ?

On sait que l'élément fiscal intervient toujours deux ans après. De nouveau, cela va être particulièrement compliqué pour les personnes qui ont des difficultés à sortir des financements. Y aura-t-il d'ailleurs des primes en dehors des prêts ? Les choses ne sont pas encore tout à fait claires, d'après ce que j'ai entendu. Certaines personnes ont des prêts pour leurs travaux dans le cadre de leur prêt hypothécaire. Si je comprends bien, ces personnes ne pourront donc plus avoir accès aux primes si elles ne passent pas par Rénopack. Si Rénopack il y a, il y aura donc plus de besoin de trésorerie wallonne. Cela coûte aussi à la Région d'aller emprunter de l'argent sur les marchés. Tenez-en compte dans l'évaluation des budgets.

Sur l'accompagnement, vous nous dites : on va reprendre les trois étages de la fusée Henry – j'ai envie de dire, qui avait déjà été pensée – avec les guichets énergie, les plateformes locales et la délégation de la maîtrise d'ouvrage. Très bien. On peut soutenir cette orientation. Par contre, octobre 2026, c'est demain. Qui ? Quoi ? Comment ? Combien d'accompagnateurs ? Il va falloir du budget pour faire tout cela. À ce stade-ci, je ne vois pas de précision là-dessus.

Enfin, l'obligation de rénovation : quel calendrier ? On vous soutient sur la nécessité de jouer sur les moments clés de l'habitation. Je pense que c'est un élément important, mais il faut préciser tout cela.

Dernier élément, vous nous dites : « on passe en première lecture au Gouvernement d'ici la fin de l'année et l'on va regarder ensuite de quelles RH on a besoin pour mettre en ordre la réforme ». J'attire votre attention sur les délais de recrutement, qui sont malheureusement encore beaucoup trop longs en Wallonie au sein de l'administration ou d'autres instances. Ne se questionner sur les besoins RH qu'en janvier me semble beaucoup trop tard pour une réforme qui doit entrer en vigueur en octobre 2026.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement des capteurs logement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le financement des capteurs logement ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, depuis plusieurs années, les capteurs logement ont un rôle essentiel dans la lutte contre la pénurie et l'exclusion en matière d'habitat, en mobilisant des biens privés, vacants ou sous-occupés, afin de les mettre à disposition des publics précarisés via les opérateurs agréés.

Il me revient, de la part d'acteurs de terrain, certaines inquiétudes quant au financement pérenne de ces dispositifs.

Pouvez-vous dresser un état des lieux en 2025 ? Avez-vous répondu à l'ensemble des besoins exprimés par ce secteur ? Quelles garanties pouvez-vous apporter pour assurer leur maintien et leur développement dans les prochaines années ?

Il semblerait que la réforme portée par votre collègue, M. le Ministre Yves Coppieters, concernant les relais sociaux, ne prenne pas en compte la politique des capteurs logement. Confirmez-vous cette absence d'intégration ? Avez-vous été concertée dans le cadre de cette réforme ? Ne pensez-vous pas qu'il serait indispensable de lier les dispositifs afin d'éviter une fragmentation des politiques et de renforcer la cohérence des outils de mobilisation du logement privé au service du droit au logement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, s'agissant de cette année 2025, je peux vous indiquer que les arrêtés de subvention des capteurs logement en faveur de neuf relais sociaux et des quatre APL inscrites dans le dispositif ont été signés en juillet et que les demandes de réallocation nécessaires ont été introduites pour permettre à mon administration de procéder à la liquidation des montants respectifs.

En ce qui concerne les quatre APL, la subvention portait sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025. Je viens de recevoir, en ce début du mois de septembre, les quatre dossiers de demande de subvention et les projets d'arrêté pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025. Ceux-ci sont en cours de traitement.

Mon souhait est de maintenir la subvention aux capteurs logement en faveur des 13 bénéficiaires de ce projet en 2026, sur la base des mêmes montants, soit un total de 300 000 euros pour les relais et 200 000 euros pour les APL.

Je compte par ailleurs mener aussi une réflexion plus globale sur les capteurs logement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agence de l'habitation et de ses pôles locaux du logement. Je souhaite intégrer cette mission et/ou la faire évoluer au regard de la nouvelle organisation du secteur, pour gagner en efficience et éviter la concurrence entre les acteurs subsidiés par la Wallonie.

S'agissant de la réforme sur les relais sociaux portée par le ministre Coppieters, je vous invite à solliciter ce dernier en direct.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, c'est signé, c'est financé. Pour la première partie de votre réponse, je vous en remercie sincèrement.

La deuxième partie de ma question ne portait pas sur la situation actuelle ; je demandais si vous aviez pu répondre à l'ensemble des demandes.

Ensuite, je peux bien évidemment interpeller le ministre Coppieters ; je suivrai certainement votre conseil. Or, je vous demandais votre avis en tant que ministre du Logement. Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cela. Je reviendrai vers vous à l'avenir.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en œuvre du projet de création de logements à haute performance énergétique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en œuvre du projet de création de logements à haute performance énergétique ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, le 17 juillet dernier, le Gouvernement a validé un appel à partenaires privés visant l'acquisition de logements neufs dans le cadre du programme de création de 312 logements publics à haute performance environnementale figurant dans le Plan national pour la reprise et la résilience.

Ce programme, lancé en 2022, a connu assez rapidement du plomb dans l'aile à cause de nombreuses difficultés pratiques, j'en cite trois :

- les délais relativement courts pour la livraison des logements, puisque la date était fixée, par les contraintes et exigences européennes, au 30 juin 2026 ;
- la volonté que ces logements répondent à des exigences très précises en matière de normes Q-ZEN, notamment inférieures à concurrence de 10 % ;
- le coût des projets pour les sociétés de logement de service public qui assument en même temps des charges importantes dans le cadre du plan de rénovation.

Ces difficultés ont poussé de nombreux acteurs des sociétés de logement de service public à décliner leur participation à ce programme. Aujourd'hui – vous vous en êtes rapidement rendu compte –, ces délais très serrés font qu'il est impossible d'atteindre l'objectif fixé de la création de 312 logements.

Le Gouvernement a réagi en lançant un appel à projets pour l'acquisition rapide d'au moins 112 unités, idéalement 173 logements neufs à haute performance énergétique clé sur porte déjà construits et libres d'occupation, avec la même échéance du 30 juin 2026.

L'enjeu – j'imagine que vous allez le détailler – est de ne pas perdre un soutien et des subventions européennes sur ce plan. Vous avez édité une circulaire de la Société wallonne du logement qui a été envoyée à l'ensemble des directeurs-gérants des sociétés de logement de service public pour y détailler un calendrier assez précis afin de respecter les délais serrés que je viens d'évoquer. Pouvez-vous, sur ce point, fournir un état des lieux ?

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de ce Plan de relance et des risques y afférents si les délais ne sont pas respectés ? Pensez-vous que les chantiers en cours concernés répondront bien à cette échéance du 30 juin prochain ? S'ils n'y parviennent pas, quelles en seraient les conséquences financières ? De quelle manière le comité de suivi des acquisitions de la Société wallonne du logement pourra-t-il offrir ses services aux sociétés de logement de service public qui participent au projet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, en date du 24 novembre 2022, le Gouvernement wallon a approuvé la sélection des

projets retenus dans le cadre de l'appel à projets qui est l'objet de votre question. Ceux-ci visaient, pour le volet dédié aux SLSP, la création de 803 logements pour un budget global de 137,509 millions d'euros.

Sur ces 803 logements programmés, 312 sont financés par un budget européen à hauteur de 54,835 millions d'euros. La condition pour l'obtention de ce financement, outre le respect des critères techniques et environnementaux de ces logements, était qu'ils soient finalisés et prêts à être occupés au 30 juin 2026. Parmi ces 803 logements programmés, seuls 139 sont pressentis à même de respecter les délais et devraient être effectivement réceptionnés avant le 30 juin 2026.

À ces 139 logements HPE pourraient venir s'ajouter 61 logements acquis dans le cadre du programme 243 du PRW identifiés comme respectant les critères HPE.

Pour ne pas perdre les subsides européens et éviter en outre le mécanisme de sanction de l'Europe, le Gouvernement a donc lancé un programme d'acquisition de logements neufs conforme au projet européen et qui vise à combler le différentiel. Le programme européen permet effectivement la construction de logements – objet du premier appel à projets –, mais il permet aussi l'acquisition de logements neufs déjà construits. Ce nouvel appel à projets a effectivement nécessité une analyse fine des délais raisonnables applicables aux différentes étapes.

L'appel d'offres a été lancé le 5 août par la SWL. Les promoteurs ont un délai de remise des offres au 31 octobre 2025. Les projets retenus par le comité de sélection des acquisitions seront proposés aux SLSP pour le 30 novembre 2025. Le retour des SLSP est attendu pour le 15 décembre. La liste des projets retenus par le CSA et pour lesquels les SLSP ont manifesté leur intérêt doit m'être transmise pour le 15 janvier 2026.

Dans la foulée, je proposerai au Gouvernement d'approuver la liste des logements éligibles pour notifier cette décision au secteur et passer les actes notariés avant l'échéance finale du 30 juin 2026.

Les 139 logements, dont la commande des travaux était passée, ont un délai contractuel pour une livraison également au 30 juin 2026 au plus tard. Sauf aléa indépendant de la responsabilité des entrepreneurs, le délai doit être respecté pour ces 139 logements à tout le moins.

Dans l'éventualité d'une atteinte partielle à la cible européenne de 312 logements, la Région s'exposerait en effet à une sanction financière conséquente. Nous avons mis tout en œuvre pour atteindre la cible et minimiser le risque de sanction pour la Région puisque les conditions initiales de l'appel à projets ne paraissaient pas ou peu réalistes.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Madame la Ministre, vous démontrez que la proactivité et le suivi des dossiers sont deux de vos qualités. Que l'on construise des logements ou que l'on réalise l'acquisition de logements qui répondent aux critères, ce qui compte, c'est le résultat et de mettre sur le marché des logements qui vont permettre de diminuer la pression immobilière.

J'imagine qu'il y aura un arbitrage, comme vous l'avez dit. J'espère qu'il y aura beaucoup de propositions qui vous permettront de faire les choix les plus judicieux de manière géographique et de manière à répondre le mieux possible aux attentes, notamment des services de logement de service public.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise du logement étudiant et la prolifération des promoteurs privés »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la crise du logement étudiant et la prolifération des promoteurs privés ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le secteur du logement étudiant est en crise. On en a déjà parlé quelques fois. Selon une enquête de 2023 de la Fédération des étudiants francophones – la FEF –, les chiffres sont édifiants : 47 % des étudiants ont déjà eu des difficultés à payer leur loyer ; pour 53 % d'entre eux, le prix est la raison principale de renoncer à prendre un kot.

C'est un problème vraiment structurel et ce n'est pas un exemple isolé, comme on a déjà pu en discuter d'autres fois. Cette flambée de prix ne s'accompagne pas d'une amélioration de la qualité, bien au contraire. On assiste à une recrudescence de logements qui sont insalubres, avec des normes non respectées, voire carrément des arnaques pures et simples.

Face à cette situation – en soi intenable –, on connaît plutôt votre position : faire une confiance aveugle au marché, qui va tout régler naturellement. Sauf que, même si en cinq ans – de 2020 à 2024 –, 25 000 logements majoritairement privés ont été construits, le marché en soi n'a rien amélioré, au contraire. Les promoteurs privés y voient surtout des investissements très sûrs et surtout très rentables. Comme le dit d'ailleurs Grégoire Ranson, directeur de Plateforme logement étudiant, on y fait un placement financier.

Comptez-vous enfin instaurer un cadre strict incluant un véritable contrôle des prix, des normes de qualité pour empêcher que les logements étudiants ne soient traités comme une simple marchandise et une source de profits sans limite ?

Quelles mesures concrètes et urgentes allez-vous mettre en place pour lutter contre la prolifération des kots insalubres et les arnaques, ainsi que pour garantir que chaque logement mis sur le marché soit décent et conforme ?

Face à l'échec du marché privé à répondre aux besoins, le Gouvernement wallon va-t-il enfin lancer un plan ambitieux de construction et de rénovation de logements étudiants, publics et associatifs, à des loyers qui soient réellement accessibles pour mettre fin à cette spéculation indigne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, en Wallonie, je vous rappelle qu'une grille indicative des loyers du logement étudiant existe. Comme pour la grille indicative des loyers relatifs au logement à titre de résidence principale, vous connaissez mon opinion concernant la mise en œuvre d'une grille contraignante. On en a déjà parlé et je vous invite à relire nos travaux.

Rendre cette grille contraignante entraînerait automatiquement un désinvestissement de leurs propriétaires, une baisse de qualité, une diminution de l'investissement locatif et un renchérissement des prix sous forme de pas-de-porte. Cela serait contraire à l'objectif recherché.

Dans un objectif de lutte contre l'insalubrité, je tiens à rappeler aussi que les logements pour étudiants doivent faire l'objet d'un permis de location. Il existe dès lors une manière simple pour les étudiants de vérifier que leur kot répond bien aux critères minimaux de salubrité avant de prendre le bien en location : solliciter le bailleur pour qu'il produise le permis de location qu'il est censé détenir. Si le logement n'a pas obtenu le permis ou si le logement a obtenu le permis, mais n'est pas conforme, les autorités publiques peuvent être saisies.

Pour rappel, dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie, 770 kots sociaux sont prévus pour un montant de 44,976 millions d'euros. Certaines universités ont également lancé des programmes de construction de kots en partenariats public-privé, par exemple l'UCL. J'étudie, par ailleurs, la possibilité de développer de nouvelles formes de logements d'utilité publique, notamment à destination des étudiants, pour dynamiser le parc de logements publics.

Néanmoins, le secteur public, dans son ensemble, n'est pas en mesure de faire face à l'entièreté de la demande croissante de kots, qui va de pair avec l'augmentation sensible du nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui est évidemment une bonne chose.

Pour preuve, je viens d'inaugurer un chantier de construction de 130 nouveaux kots étudiants à Louvain-la-Neuve, réalisé en fonds propres par l'UCL pour un investissement de 16 millions d'euros, sans aucun subside régional. Ces logements étudiants viendront également renforcer l'offre de logements abordables.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en ce sens. Penser que le secteur public est le seul opérateur wallon à avoir la capacité d'investir dans l'immobilier est un leurre, selon moi.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Effectivement, c'est compliqué. Tout d'abord, vous me dites qu'il y a ce super outil qu'est la grille indicative des loyers. En fait, cette grille indicative permet simplement de faire comprendre aux étudiants qu'ils se font arnaquer. C'est tout ! En réalité, les étudiants n'ont pas le choix des loyers des kots qui existent sur le marché. Il manque 70 000 kots. Quand les étudiants ont un kot, ils sont déjà bien contents. Qu'il soit insalubre ou hors prix, ils le prennent ; ils n'ont pas vraiment le choix. Cette grille indicative des loyers ne sert qu'à savoir que l'on se fait arnaquer.

À un moment, avoir une grille contraignante des loyers serait intéressant. Si cela fait fuir les requins du secteur, tant mieux. Ce n'est peut-être pas plus mal. Ce serait bien que vous investissiez pour remplir ces 70 000 kots étudiants.

En réalité, ce qu'il se passe, c'est que les enfants de la classe travailleuse n'ont pas le choix : ils ont soit des kots insalubres, soit des kots hors prix. Par conséquent, leur seule solution, c'est de travailler pour payer des logements à des prix inabordables. Résultat : certains se retrouvent à travailler au lieu d'étudier.

Votre propre Gouvernement MR-Engagés, que vous avez également à la Fédération Wallonie-Bruxelles, décide ensuite de les définancer s'ils doublent. Votre logique est d'obliger les étudiants à travailler pour pouvoir payer leur kot, faute de logements abordables, pour finalement les définancer et les exclure de l'éducation. La logique de votre Gouvernement : un serpent qui se mord la queue.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les logements pour les sans-abri »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les logements pour les sans-abri ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, se loger est un droit consacré par la Constitution belge. Pourtant, selon le ministre fédéral de l'Intégration sociale, en Wallonie, il y aurait près de 20 000 sans-abri, dont plus de 5 200 enfants. Cela montre donc qu'il n'y a pas assez de logements pour loger tout le monde.

Madame la Ministre, en tant que ministre du Logement, quelles mesures prenez-vous pour faire respecter ce droit constitutionnel de se loger pour tout un chacun ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la DPR inscrit la lutte contre le sans-abrisme comme une priorité, et le Gouvernement est pleinement conscient de devoir répondre à ces enjeux par une action intégrée. C'est pourquoi – comme j'ai déjà pu l'expliquer ici – j'ai fait part de mon engagement dans le cadre de la stratégie qui est de coordonner la Stratégie de sortie du sans-abrisme et la Stratégie de lutte contre la pauvreté, pilotée par mon collègue Yves Coppieters, au sein de laquelle les différentes forces vives et les initiatives devront être mobilisées.

Concrètement, en matière de logement et de lutte contre le sans-abrisme, les projets et les travaux s'articulent autour de :

- l'augmentation et la diversification de l'offre de logements abordables – c'est encore un tiroir dans lequel il y a beaucoup d'éléments ;
- la captation de logements, et plus précisément le financement des dispositifs « Capteurs logement » ;
- la lutte contre les logements inoccupés et insalubres – j'en ai un peu parlé tout à l'heure – et un parcours de logement simplifié via la mise en place d'une candidature unique ;
- l'analyse des mécanismes de prévention des expulsions domiciliaires ;
- l'amélioration de l'accès à un logement accompagné et des modes de soutien adaptés aux différents profils. Sur ce dernier point, je rappelle que l'accompagnement est primordial pour sortir les gens de la rue vers le maintien d'un logement.

C'est en ce sens que le dispositif Housing First représente également une mesure clé de la DPR. La mise à disposition de logements dépend donc directement, dans le cadre de ce dispositif, des budgets qui vont être alloués en matière d'accompagnement.

Ce financement est assuré par mon collègue Yves Coppieters et, plus globalement et de manière structurelle, je serai bien entendu très attentive à intégrer la dimension du sans-abrisme dans la réorganisation du secteur du logement autour de la future agence de l'habitation et des pôles locaux. L'objectif, c'est que ce nouveau cadre unifié facilite la collaboration entre les différents acteurs pour assurer une prise en charge globale et efficace des personnes à la recherche d'un logement.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Beaucoup de belles intentions, avec lesquelles je suis évidemment d'accord. Le problème, c'est que, même si l'on prend le programme Housing First – qui est en soi une très bonne initiative –, il a en réalité besoin de logements et de bâtiments pour cela.

Dans les SLSP, on est conscients des problèmes : ce sont 45 000 personnes qui sont en attente, vous avez coupé un quart du budget du logement public, Embuild dit qu'il faut construire 375 logements supplémentaires d'ici 2030 pour répondre aux besoins de logements, et de surcroît, vous avez diminué la prime énergétique. Vous faites de grands phrasés, mais vous n'apportez rien de concret pour répondre à cette problématique.

20 000 personnes dont 5 000 enfants sont dehors. Avec vous en tant que ministre du Logement, ce n'est pas demain que chaque Wallon aura un toit sur la tête. Vous n'avez fait qu'aggraver la crise depuis le début de votre législature.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la qualité des infrastructures et services à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) »

Question orale de M. Germain Mugemangango à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les dysfonctionnements récurrents à l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « la qualité des infrastructures et services à Brussels South Charleroi Airport (BSCA) » ;
- M. Mugemangango, sur « les dysfonctionnements récurrents à l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, selon une récente étude publiée par la plateforme Holidu, l'aéroport de Charleroi figure parmi les 10 aéroports les plus mal classés d'Europe, avec une note moyenne de 3,2 sur 5 sur Google Maps. Les critiques relayées par les voyageurs sont récurrentes et concernent notamment les files d'attente interminables aux contrôles de sécurité, le manque de personnel, la signalétique confuse, l'état des infrastructures et une offre de services jugée insuffisante.

Cet aéroport, pourtant stratégique pour la Wallonie en raison de son accessibilité et de son rôle clé dans le transport aérien à bas coût, souffre d'une image qui pourrait décourager certains passagers au profit d'autres plateformes belges ou frontalières. Avez-vous pris connaissance de cette étude et comment analysez-vous ces résultats préoccupants pour l'image de l'aéroport de Charleroi et, par ricochet, pour la Wallonie ? Cette étude est-elle correcte ?

Quels investissements ou plans d'action sont actuellement prévus pour améliorer l'expérience des usagers, moderniser les infrastructures et renforcer l'attractivité de l'aéroport ? Existe-t-il une stratégie concertée avec les gestionnaires de l'aéroport pour répondre aux critiques récurrentes des voyageurs et restaurer la confiance du public ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, ma question va dans le même sens que celle posée par M. Cloquet.

Lors de ces vacances d'été – encore –, les passagers de l'aéroport de Charleroi ont subi des files d'attente interminables aux contrôles de sécurité ; une situation malheureusement récurrente qui pénalise les usagers.

Les explications avancées – un taux d'absentéisme élevé et un afflux important de voyageurs – ne peuvent masquer les problèmes structurels profonds qui minent cet aéroport. Le terminal, conçu pour 3 millions de passagers, en a accueilli 10 millions l'an dernier, le menant à une saturation chronique. Pire encore, on apprend qu'une ligne de sûreté était fermée ce jour-là, ce qui est inacceptable pour un dimanche, jour connu pour être chargé.

Pourtant, l'ancien ministre des Aéroports, un certain Adrien Dolimont, disait, sur le plateau de RTL, le 23 octobre 2023 : « Il y a des investissements qui sont prévus pour améliorer les infrastructures de sécurité et les conditions de travail. C'est vrai que la *success-story* de l'aéroport a été tellement importante que le développement de l'aéroport n'a pas forcément suivi à chaque fois ». Cette situation chaotique place les voyageurs dans une profonde incertitude, certains risquant de manquer leur vol sans aucune garantie que leur compagnie les attende.

Madame la Ministre, l'absentéisme élevé parmi le personnel de sécurité est-il lié aux conditions de travail difficiles et aux modèles de sous-traitance qui prévalent dans ce secteur ? Que comptez-vous faire pour garantir un personnel en nombre suffisant et stable, avec des conditions de travail décentes, notamment les week-ends et jours d'affluence ? Comment comptez-vous mettre un terme à la surcapacité chronique de cet aéroport, où l'exploitation de 10 millions de passagers dans une infrastructure prévue pour 3 millions relève de la prise de risque permanente pour les usagers ?

Enfin, quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour garantir que les compagnies aériennes assument leurs responsabilités et indemnisent intégralement les passagers qui subissent ces dysfonctionnements et manquent leurs vols à cause de files d'attente dont la gestion relève de la responsabilité de l'aéroport ?

Les usagers méritent mieux que ce chaos organisé. Quelles sont vos solutions urgentes et structurelles pour mettre fin à cette situation indigne ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, l'étude publiée par Holidu met en avant une mauvaise classification de BSCA qui est principalement liée à des temps d'attente aux contrôles

de sûreté résultant d'une croissance rapide du nombre de passagers.

Ce constat, bien qu'il reflète certaines réalités, ne rend pas compte des efforts et des évolutions déjà engagés.

Le Gouvernement wallon vient en effet d'accorder à l'aéroport un permis unique nécessaire à la réalisation d'extensions majeures : une nouvelle zone dédiée aux contrôles de sûreté, dotée d'équipements de dernière génération et conçue pour améliorer significativement le confort des passagers.

Ces travaux, qui s'accompagneront d'un agrandissement du *check-in* et de la zone de restitution des bagages, permettront de répondre directement aux critiques formulées dans l'étude.

Depuis 2008, l'infrastructure a été renforcée à plusieurs reprises avec l'agrandissement du terminal 1, la construction du terminal 2, l'ajout de nouvelles portes d'embarquement et la mise en service du bâtiment « pré-check » et du bâtiment « contrôle frontière », en 2020.

Ces investissements successifs, qui ont permis de soulager le terminal 1, ont fait évoluer la capacité opérationnelle de l'aéroport bien au-delà des chiffres évoqués.

Sur le plan des ressources humaines, les difficultés observées concernent essentiellement le marché lié à la supervision des postes d'inspection-filtrage, où un niveau d'absentéisme élevé a été constaté.

BSCA et ses actionnaires prennent très au sérieux les critiques exprimées et agissent simultanément sur deux fronts.

À court terme, des mesures ont été mises en œuvre :

- afin de remédier au manque de personnel de sûreté, le Conseil d'administration de BSCA Security, un sous-traitant de BSCA, a décidé le 24 avril 2025 d'attribuer un marché public pour compte, permettant de renforcer les équipes en place avec l'appui d'un second prestataire. Le contrat avec ce second prestataire, qui ne connaît pas de problème d'absentéisme similaire, a débuté dès le 28 avril 2025 ;
- ce dispositif a été complété par plusieurs mesures concrètes : réorganisation des flux passagers selon les compagnies et les bagages, renfort significatif des stewards pour guider et informer, meilleure répartition entre les différents points de contrôle et travail avec Belgian Slots Coordination pour lisser les départs tout au long de la journée ;
- BSCA m'indique avoir également renforcé ses dispositifs d'information et d'accompagnement, en communiquant clairement les heures d'arrivée recommandées et en proposant des solutions de réacheminement lorsque cela est possible.

À l'exception du week-end du 25 au 27 juillet qui fut plus difficile, ces ajustements opérationnels ont permis d'améliorer la fluidité et d'anticiper les pics d'affluence, tout en préparant la prochaine saison estivale sur la base d'un planning de vols mieux équilibré.

À moyen et long terme, l'extension des infrastructures de sûreté, du *check-in* et des zones bagages permettra de moderniser durablement l'expérience passagers. Le permis unique accordé par le Gouvernement wallon permettra en effet d'élargir l'espace destiné à l'inspection-filtrage des passagers et de réduire durablement ces difficultés.

Ces actions s'inscrivent dans le déploiement d'un plan stratégique global qui vise à renforcer la fiabilité, l'attractivité et l'image de l'aéroport, au bénéfice des voyageurs comme de la Région.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, on sait qu'il y a de la bonne volonté, on sait qu'il y a un souhait d'essayer d'améliorer les choses. L'absentéisme est inquiétant, quand on voit les taux d'absentéisme par rapport à ce qu'il y avait avant, mais le problème c'est la planification. Vous l'avez dit, maintenant, on va s'intéresser à optimiser la planification. Je crois qu'il aurait fallu le faire avant.

C'est cela le problème, c'est qu'aujourd'hui, comme je l'ai déjà expliqué, la voiture a cinq places et l'on ne peut pas mettre sept personnes. Cela crée de gros problèmes et cela joue aussi sur l'absentéisme. Il faut être très vigilant par rapport à cela parce que c'est l'image, et l'on souhaite tous son développement. Je peux vous dire que je me sens très concerné par ce développement, et je veux que cela réussisse. Cependant, il faut être vigilants : ce n'est pas normal que l'on dise systématiquement de venir trois heures à l'avance. Je peux vous dire que même des gens qui arrivent trois heures à l'avance ratent l'avion.

Il faut être attentifs et tant mieux si maintenant il y a de vraies perspectives et un plan d'amélioration. On s'en réjouira.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. Vous avez dit beaucoup de choses, mais cela manque de concret pour vraiment juger s'il va y avoir une amélioration.

En premier lieu, on ne doit pas sous-estimer le fait que le problème est récurrent. Vous avez évoqué un

week-end qui était particulièrement difficile, mais le problème rencontré par les passagers est récurrent. Il suffit d'écouter les témoignages que tout le monde a comme retour.

De ce point de vue, quand vous dites qu'il y a une extension de capacité, j'en suis très content. Le problème est que dans votre intervention – on va la relire –, il n'y a pas de chiffres.

On parle de 3 millions de personnes qui peuvent être dans cette aérogare et maintenant, on est à 10 millions. Vous dites qu'il y a une extension de capacité depuis 2008. J'aimerais alors avoir – tout le monde serait intéressé par cela – la chronologie des travaux qui font que l'on va atteindre une capacité de 10 millions de passagers dans cet aéroport.

C'est le problème, on ne sait pas pousser les murs. Il y aura des investissements, mais comment pourra-t-on faire face au succès – que tout le monde souhaite – de cet aéroport dans de bonnes conditions ?

Dans votre intervention, vous n'avez pas évoqué la question de l'indemnisation des passagers. Il y a des gens qui ratent leur vol et d'autres qui sont détournés. Que vont devenir ces passagers et comment vont-ils être indemnisés ? C'est une question fondamentale.

Un troisième élément sur lequel vous n'avez rien dit, ce sont les conditions de travail. L'absentéisme a une cause et le fait de changer de prestataire depuis quelques mois ne va pas tout résoudre. Si les conditions de travail ne changent pas, du fait notamment qu'il y a trop de monde dans cet aéroport, il y aura encore des problèmes d'absentéisme. Dès lors, je suis à moitié satisfait et à moitié déçu de cette réponse. Je reviendrai vers vous pour avoir des précisions parce qu'il faut être concret pour résoudre le problème de cet aéroport.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avenir de Ryanair à Charleroi et l'impact des taxes aériennes »

Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences de la réforme de la taxe d'embarquement sur Brussels South Charleroi Airport (BSCA) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « l'avenir de Ryanair à Charleroi et l'impact des taxes aériennes » ;
- Mme Greco, sur « les conséquences de la réforme de la taxe d'embarquement sur Brussels South Charleroi Airport (BSCA) ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, on est habitués aux railleries de M. O'Leary. Ryanair a récemment menacé de geler la croissance des activités à l'aéroport de Charleroi, en réaction à la taxe belge sur les billets d'avion, portée à 5 euros minimum. Le patron de la compagnie affirme que cette mesure met en péril son plan d'expansion, qui prévoyait de doubler le trafic en Belgique et de créer de nombreux emplois. On est habitués à ses expressions.

En parallèle, l'entreprise rappelle qu'un tel développement nécessiterait l'agrandissement du terminal de Charleroi et des investissements importants pour accueillir deux à trois avions supplémentaires dès l'été prochain. Or, si la compagnie décide de réorienter sa croissance vers d'autres pays plus attractifs fiscalement, ce sont autant d'opportunités économiques et d'emplois qui échapperaient à la Wallonie.

Je vais cependant préciser les choses. Aujourd'hui, c'est toujours la relation entre un client et un fournisseur, et le pourcentage est très important, sachant aussi quels sont les réels concurrents. L'aéroport de Lille est cadenassé par Air France et Transavia. Maastricht et Eindhoven sont saturés. Bruxelles a des taxes très élevées.

J'ai eu, à l'époque, des échanges un peu durs avec M. O'Leary. À un moment donné, on aura certainement une réaction où l'on va réduire le développement, mais aujourd'hui on ne saurait rien prendre de plus. Appelons un chat un chat.

Quelle est votre analyse de l'impact potentiel de cette taxe sur la compétitivité de l'aéroport de Charleroi ? Êtes-vous au fait d'un dialogue entre Ryanair et le Gouvernement fédéral afin de trouver une solution ? Le Gouvernement wallon a-t-il eu des contacts récents avec Ryanair ? Enfin, comment la Région wallonne anticipe-t-elle les besoins en infrastructures aéroportuaires – je crois que vous avez déjà répondu – si la croissance devait malgré tout se poursuivre à Charleroi, afin de ne pas se retrouver en retard face à la demande ?

M. le Président. – La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, ma question est plus ou moins similaire, mais je vais quand même la contextualiser. La taxe fédérale à l'embarquement, dont vient de parler mon collègue, introduite en 2022, fait débat. Pour preuve, on en parle encore aujourd'hui. On a récemment entendu le patron de Ryanair menacer de réduire ou de geler les investissements à l'aéroport de Charleroi si cette taxe était maintenue.

Nous nous inquiétons fortement parce que cela veut dire 9 000 emplois qui dépendent directement ou indirectement de cette compagnie dans notre pays, dont une grande majorité à BSCA, à Charleroi. Ce sont des milliers de familles wallonnes qui pourraient se retrouver fragilisées.

Dès lors, l'objectif de mon intervention ici est double. Dans un premier temps, elle est évidemment de rassurer les travailleurs et travailleuses en priorité, et enfin de réaffirmer la pertinence d'une telle taxe.

Quelle est votre analyse – c'est exactement la même question que mon collègue – sur la réforme fédérale de la taxe d'embarquement ? La considérez-vous comme cohérente, puisque vous avez affiché un objectif de réduction des vols de courte distance ? Or, on se rend compte que cette taxe est plus importante pour des vols à courte distance et pas l'inverse. Avez-vous été associée, en tant que ministre wallonne des Aéroports, aux discussions menées dans le cadre de l'accord du Gouvernement fédéral ? Vos propositions relatives à l'affectation de cette taxe à la décarbonation, formulées ici en commission le 16 octobre, ont-elles été prises en considération ? Quelles évaluations, garanties et alternatives entendez-vous mettre en place pour sécuriser les emplois et diversifier le modèle économique de BSCA ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Monsieur les Députés, pour rappel, la taxe fédérale sur les billets d'avion a été instaurée en 2022 par le précédent Gouvernement fédéral. Elle prévoyait trois catégories :

- 10 euros pour les vols de moins de 500 kilomètres ;
- 4 euros pour les vols de plus de 500 kilomètres en dehors de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse ;
- 2 euros pour les vols de plus de 500 kilomètres au sein de l'Espace économique européen, le Royaume-Uni ou la Suisse.

Ni les sociétés de gestion de nos deux aéroports ni la Wallonie n'avaient été consultées sur ce projet d'augmentation de taxe d'embarquement et, comme j'ai déjà pu l'indiquer, il est à regretter que le produit de celle-ci n'ait pas été affecté à la décarbonation du secteur.

La réforme de cette taxe traduit l'accord du Gouvernement fédéral. Désormais, il ne subsiste que deux montants :

- 10 euros pour les vols courts ;
- 5 euros pour tous les vols à partir de 500 kilomètres.

Cette évolution entraîne deux conséquences : d'une part, une hausse de 1 euro pour les vols de plus de 500 kilomètres pour une destination en dehors de l'Espace économique européen ; d'autre part, une augmentation de 3 euros pour les vols dont la destination est située dans l'Espace économique européen et de plus de 500 kilomètres.

Signalons que les redevables de cette taxe ne sont pas les aéroports, mais les compagnies aériennes au départ des aéroports belges exploitant des vols commerciaux visés par la taxe.

La hausse de cette taxe aura-t-elle des conséquences sur les aéroports belges ? Oui, certainement, et je rappelle aussi la volonté du Gouvernement wallon de veiller à la compétitivité de ses aéroports.

Cette préoccupation est au cœur de nos travaux ; je vais rappeler quelques paragraphes de la DPR, qui prévoit que « la Wallonie soutiendra et portera les mesures d'encadrement et les objectifs de décarbonation du secteur au niveau européen. La mise en place du ciel unique européen, de la fiscalité sur le kérosène, les billets d'avion, le système ETS, ainsi que la régulation des vols de courte distance seront ainsi soutenus par la Wallonie à l'échelle européenne.

De manière générale, l'équilibre recherché entre le développement de l'activité aéroportuaire, les impératifs environnementaux et la préservation du cadre de vie tiendra compte des aspects de compétitivité du secteur. Il ne serait ainsi pas efficient d'imposer aux aéroports wallons et à leurs partenaires des mesures régionales – voire nationales – générant peu de gains environnementaux tout en maintenant les nuisances sur

le territoire en raison d'un report d'activités sur les aéroports voisins ».

Pour ma part, je m'emploie à mettre en œuvre cet accord de majorité. Vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement wallon vient d'accorder à l'aéroport de Charleroi le permis unique incluant la construction d'un nouveau poste d'inspection de filtrage, d'une voirie d'accès et les régularisations urbanistiques liées à certaines infrastructures.

L'aéroport se voit ainsi doté d'un permis lui offrant des perspectives de croissance et la prévisibilité nécessaire à l'exercice de ses activités dans un contexte relativement équilibré.

Je note par ailleurs que l'accord de Gouvernement prévoit d'instaurer rapidement une collaboration avec les entités fédérées, notamment en raison de la complexité institutionnelle belge dans le partage des compétences. Je me réjouis de cette disposition tant la Wallonie, pour le secteur aéroportuaire, a pu réclamer de telles concertations ces dernières années.

Enfin, Madame la Députée, la politique commerciale relève bien de la société de gestion. Il lui revient donc de sécuriser les relations commerciales avec ses partenaires ainsi que de négocier la conclusion de contrats avec de nouveaux opérateurs.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les réponses claires et précises. J'ajouterai simplement qu'il faut avoir une réflexion – et c'est vraiment constructif – sur la diversification au niveau des compagnies aériennes. La Région a investi des millions d'euros dans l'allongement de piste. Cela permettrait d'être moins sensible à la pression que l'on a l'habitude d'avoir avec Ryanair. Il faut peut-être voir comment avoir des *incentives* et ce qui est possible par l'Europe pour avoir des développements diversifiés.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse très complets, comme toujours. Je suis vraiment effarée de constater qu'en votre qualité de ministre des Aéroports au niveau de la Wallonie, vous n'avez absolument aucune information, que vous n'avez pas été concertée. Cela témoigne d'un manque de correction du Fédéral vis-à-vis de nos travaux, et d'un manque de concertation dans une même famille politique. On ne tend pas vers une efficacité, me semble-t-il.

La Wallonie ne peut pas subir cette taxe sans réagir. On ne peut pas accepter que cette décision mette en péril cet outil stratégique. Je m'inquiète évidemment pour les travailleurs et les travailleuses. Comme vous le dites, il y aura une répercussion sur les compagnies aériennes et évidemment sur les personnes qui y travaillent.

Il faut une voix forte pour défendre les intérêts de nos Wallonnes et de nos Wallons. Cette voix, c'est la vôtre, Madame la Ministre ; c'est vous qui êtes en place et c'est vous qui devez les défendre, sécuriser l'emploi et garantir que la Wallonie ne soit pas la grande perdante de cette réforme du Fédéral.

Le deuxième élément qui m'inquiète, c'est le fait qu'il n'y ait aucun projet autour de la transition et de la décarbonation, qui est un élément inquiétant pour la santé de toutes et tous. Je vous invite vraiment à vous positionner et à entreprendre rapidement des démarches pour que la Wallonie bénéficie de ces ressources à des fins environnementales, et aussi dans le cadre d'un développement durable du BSCA. Cette voix, c'est la vôtre, Madame la Ministre, et je vous encourage à la porter haut et fort. Parfois, cela fait du bien.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les stratégies divergentes entre la Wallonie et la Flandre en matière de gouvernance aéroportuaire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les stratégies divergentes entre la Wallonie et la Flandre en matière de gouvernance aéroportuaire ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, vous vous souvenez qu'en mai dernier je vous avais interrogée sur la stratégie en matière d'aéroports, sur l'importance de conserver un ancrage public au sein de nos aéroports. Comme vous aussi, je pense, nous considérons que ce sont des outils stratégiques, majeurs pour le développement de l'emploi et pour notre essor économique.

Vous aviez confirmé depuis votre volonté d'avancer dans la privatisation des aéroports – ce qui nous distingue – en échange d'une réduction des subventions publiques aux sociétés aéroportuaires. Toutefois, la Flandre a annoncé il y a quelque temps l'effet inverse, puisqu'elle a décidé de reprendre à des actionnaires étrangers les parts pour l'aéroport que l'on disait « aéroport national de Zaventem ». C'est une stratégie qui interpelle, mais qui, à mon avis, est payante et intelligente de la part de la Flandre. C'est sur son territoire. Évidemment, on peut la questionner du point

de vue fédéral, mais du point de vue régional flamand, ils montrent qu'ils vont garder la maîtrise de cet outil.

Et nous, que faisons-nous ? Sur base de ce redéploiement et de la manière dont ils vont redistribuer les cartes au niveau de leur Région – parce qu'ils font aussi beaucoup de fret sur Zaventem, mais pas uniquement –, que va-t-on faire en Wallonie ? Continue-t-on dans la logique de privatisation et de vente des parts, ou écoute-t-on la voix du Voka ? Je n'y suis pas toujours sensible, je le suis parfois, mais ce sont des partenaires qui comptent. On sait que le Voka a dit que la décision de prendre des participations publiques était réjouissante, parce que c'est un actionnaire stable dans le plus gros pôle économique du pays.

Quel regard portez-vous sur cette déclaration ? Envisagez-vous de revoir vos intentions sur base de cette modification et de ce changement récent de stratégie de la Flandre et par rapport au paysage belge ? Comment redéploie-t-on les cartes ?

Des moyens considérables ont déjà été investis dans nos aéroports aussi – celui de Liège comme celui de Charleroi. À Liège, par exemple, en termes d'investissements, en termes acoustiques, c'est majeur. Je pense que c'est d'ailleurs un des plus gros investissements au niveau européen. On se demanderait quel est l'intérêt de céder des outils qui sont matures au moment même où leur valeur stratégique et économique est démontrée.

En mai, vous avez dit avoir reçu une étude de la SOWAER, qui portait sur les options de renforcement de l'actionnariat privé dans nos aéroports. Quelle lecture faites-vous de cette étude de la SOWAER, et quand allez-vous présenter le dossier au Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, comme je l'ai déjà évoqué au Parlement, la situation de l'aéroport de Zaventem ne peut absolument pas être comparée à celle de nos aéroports wallons, que ce soit en termes de modèle ou en termes d'actionnariat. En effet, la Wallonie est propriétaire, via la SOWAER, des terrains et des infrastructures aéroportuaires, ce qui n'est pas le cas de l'aéroport de Zaventem. C'est complètement différent. Elle laissait toute concession aux deux sociétés de gestion que sont BSCA et Liege Airport. Ces concessions sont valables jusqu'en 2041 et feront l'objet, à leur terme, d'une remise en concurrence.

En ce qui concerne l'actionnariat des deux sociétés, Liege Airport est détenu à 50,36 % par NEB Participations, à 25,5 % par Aéroports de Paris et à 24 % – j'arrondis – par la SOWAER. Quant au capital de BSCA, il est réparti depuis sa recapitalisation en 2021 entre le groupe italien Save – 48 % –, la SOWAER – 35 % –, Sambrinvest – 14 % environ –, IGRETEC – 1,6 % – et SABCA – 0,4 %.

Save à Charleroi et ADP à Liège, qui sont les actionnaires privés, bénéficient par ailleurs d'une expérience utile et non négligeable, et apportent aussi – j'ai déjà eu l'occasion de le dire – leur expertise à nos plateformes aéroportuaires.

L'intention du Gouvernement, telle que reprise dans la DPR, est très claire. La DPR envisage un renforcement éventuel de l'ancrage privé tout en garantissant la maîtrise publique des décisions stratégiques, ainsi que le respect de l'emploi, de l'environnement et du cadre de vie des riverains. Cela ne peut pas être plus clairement dit.

La professionnalisation et le développement des sociétés de gestion doivent pouvoir s'appuyer sur l'expertise des actionnaires privés. Le rôle de la Wallonie, c'est justement d'accompagner nos aéroports à un moment clé de leur histoire et pas de racheter des parts des actionnaires privés qui sont présents dans la société de gestion, considérant que l'expertise que peuvent amener les actionnaires privés est énorme et le contexte budgétaire que l'on connaît.

La présentation de l'analyse de la SOWAER nous permet d'appréhender les enjeux de ce dossier complexe. Néanmoins, des compléments ont été sollicités et, une fois reçus, ils nourriront notre réflexion. On aura sans doute l'occasion d'en reparler parce qu'il convient de procéder avec ordre et méthode dans ce dossier.

Grâce à la décision du Gouvernement de cet été, on a aujourd'hui deux aéroports dotés d'un permis équilibré qui offre de la prévisibilité et qui leur permet d'asseoir les nombreux emplois qui découlent de leurs activités. D'autres chantiers d'ampleur sont en cours et la gouvernance de ces deux outils va représenter l'un d'eux durant cette législature.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Si l'on parle de l'aéroport de Liège, je ne partage pas votre avis sur le fait que les privés ont apporté une plus-value, par exemple. Quand les aéroports de Paris sont rentrés à Liege Airport, qu'ont-ils apporté à FedEx ? Dans le dossier FedEx, je ne suis pas sûre qu'ils étaient particulièrement clairs.

Quand ils représentaient l'aéroport de Liège, ils représentaient les intérêts des travailleurs de Liège et du développement de l'aéroport. Or, qu'a-t-on vu ? Il y a eu un changement vers les aéroports de Paris. Quelque part, ils sont venus voler, piquer une partie de nos clients et de notre activité avec des travailleurs qui sont partis.

On a récupéré une partie de la mise. Les choses ne se sont pas si bien passées à Paris que cela. Néanmoins, il faut quand même tirer des conséquences de cela. Dans une politique de réindustrialisation de l'Union européenne, je me dis que ces enjeux sont stratégiques. On était tellement contents, à Liège, de compter sur un aéroport avec l'OMS comme base avancée.

C'est tellement important de remplacer au moins ce qui manque à l'aéroport de Liège. Aujourd'hui, c'est quand même une partie minimale de passagers à côté du fret. Les résultats sont super bons. Donc, le message que j'ai envie de vous faire passer, parce que l'on n'est pas d'accord idéologiquement, c'est surtout : ne vous précipitez pas dans la voie de la privatisation.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences du permis d'environnement sur les activités de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences du permis d'environnement sur les activités de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, l'aéroport de Charleroi est un outil économique pour la Wallonie, mais son développement ne peut s'envisager qu'à la condition de respecter les riverains, leur santé et l'environnement. À ce titre, le permis a été délivré en juillet. Et quel jour, en juillet ? Le 22 juillet ! On attend que les gens soient partis en vacances, que le Parlement ait fini sa session pour pouvoir comme cela délibérer tranquillement et délivrer un communiqué de presse qui épouse plus ou moins la réalité.

On communique sur la vitrine, mais sur ce qui est en magasin, on ne sait pas vraiment. D'ailleurs, on a eu un comité d'accompagnement hier, soit plus d'un mois et demi après la communication du Gouvernement. L'aéroport de Charleroi ne sait pas encore communiquer là-dessus. Ils ne savent pas. Il y a trop de points sur lesquels ils doivent se positionner.

Les balises sont les quotas dégressifs pour les arrivées tardives ; des arrivées tardives par dizaines, par centaines, sans aucune sanction jusqu'à présent. Le monitoring renforcé du bruit ? Je peux vous dire, pour en subir les conséquences tous les matins et tous les soirs : cela ne cesse pas.

Quand on n'habite pas dans cette zone, on peut se dire : « Qu'est-ce qu'ils viennent se plaindre, ces riverains qui n'habitent pas près de l'aéroport ? » C'est clair que cela décolle de Charleroi, mais cela embête des milliers et des milliers de personnes en dehors de Charleroi.

Quand on achète une maison au XX^{e} siècle dans un coin rural et qu'au XXI^{e} siècle, l'aéroport de Charleroi s'agrandit, on ne le savait pas quand on l'a acheté et l'on s'en inquiète, notamment par rapport à la qualité de l'air.

Les sanctions accrues en cas de dépassement sonore – on l'espère, car aujourd'hui il n'y a pas de sanctions – ainsi qu'un droit de suivi pour les communes concernées : ces balises ne seront efficaces qu'à condition d'être respectées et contrôlées.

À cet égard, il est essentiel que les bourgmestres et les collèges communaux situés dans le périmètre du plan de développement à long terme soient pleinement associés au suivi et à l'évaluation du permis. Il en va de même des riverains.

Il ne vous a pas échappé que, hier, nous nous sommes réunis – quatre bourgmestres et deux échevins, pour certains membres du comité d'accompagnement – à l'invitation du bourgmestre de Fleurus. Le but est de structurer notre action, d'échanger et d'agir efficacement pour la santé et la tranquillité des dizaines de milliers de personnes qui sont réveillées ainsi le matin, ne peuvent pas un tant soit peu profiter de leur jardin en toute quiétude l'après-midi ou encore trouver le sommeil à une heure raisonnable.

Quels mécanismes de contrôle précis sont prévus pour garantir le respect des conditions fixées ? Quelle place sera donnée aux riverains et aux communes ? Quel type de comité d'accompagnement sera mis en place ?

J'étais présent au comité d'accompagnement quand vous nous avez délivré un message audiovisuel disant que vous comptiez sur nous. De notre côté, nous comptons sur vous pour que votre représentant – qui était présent à la réunion hier, et je vous en remercie – fasse en sorte que les points ne soient pas reportés de comité d'accompagnement en comité d'accompagnement.

Nous venons, nous siégeons, nous travaillons, nous préparons la réunion, et l'on nous dit : « On n'est pas en mesure de vous expliquer ce qu'il en est par rapport au permis qui est délivré ». C'était le point essentiel de cette réunion d'hier qui a duré quatre heures parce que nous venons pour y travailler. Les citoyens de nos villes et communes comptent sur nous pour faire respecter le cadre mis en place.

Par ailleurs, quelle stratégie entendez-vous mettre en œuvre pour mieux informer le grand public sur la

procédure de dépôt de plainte en cas de nuisances sonores, que ce soit auprès de la SOWAER, avec qui nous avons eu un échange constructif hier, ou de l'ACNAW, qui a l'air bien peu membrée que pour travailler efficacement ? Quel est votre regard sur le dispositif actuellement en place ?

Enfin, au cours de l'été, certains voyageurs se sont étonnés des prix pratiqués au sein de l'aéroport. Qui fixe aujourd'hui les tarifs de services, tels que les toilettes payantes, les parkings – 10 euros si l'on y vient deux fois en une journée – ou encore les bouteilles d'eau ? La Région dispose-t-elle de leviers pour encadrer ces prix afin d'éviter des abus et de préserver l'image de l'aéroport auprès des millions de voyageurs, qui est passé de 3 millions à 11 millions ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, des mécanismes de contrôle sont prévus pour les diverses conditions spécifiques d'exploitation fixées dans le permis octroyé à BSCA.

La correcte exécution de toutes les dispositions d'exploitation est vérifiée par l'autorité compétente. Par exemple, pour les permis d'environnement, le contrôle est exercé par les inspecteurs du Département de la police et des contrôles, qui siège au sein du SPW ARNE, à travers des visites et des analyses pour vérifier le respect des conditions d'exploitation.

Concernant la condition du permis relative au suivi de la qualité de l'air, celle-ci sera monitorée par l'ISSeP et un comité de l'air qui est encore à instituer. Ce comité se composera au minimum d'un représentant de BSCA, de la SOWAER, de l'ISSeP, de l'AWAC, du Département des permis et autorisations, du Département de la police et des contrôles ainsi du comité d'accompagnement de l'aéroport.

La thématique des nuisances sonores relève de la SOWAER, qui assume la gestion des réseaux de sonomètres fixes et en collecte les données qu'elle transmet à la Direction de la réglementation aéroportuaire du SPW Mobilité et Infrastructures qui analyse les dépassements enregistrés et sanctionne ceux qui sont infractionnels.

En ce sens, les cadres décrétaux et réglementaires relatifs au régime de sanctions applicables aux compagnies aériennes en cas de dépassement des normes de bruit et au renforcement de la limitation du quota de bruit par mouvements d'avions de 22 heures à 23 heures et de 6 heures 30 à 7 heures seront prochainement revus.

Concernant la qualité de l'eau, un comité du rejet des eaux est institué afin de vérifier que les conditions du permis sont respectées. Ce comité se compose au minimum d'un représentant de BSCA, de la SOWAER, de la Direction des eaux de surface, du fonctionnaire technique et du fonctionnaire chargé de la surveillance, DPA-DPC, comme tout à l'heure.

Le comité peut être élargi à toute instance impliquée dans la gestion des eaux issues de l'aéroport.

Le permis fixe également, comme nouvelle condition à BSCA, de se tenir à la disposition avec la SOWAER de toute commune située dans le PDLT et qui sollicite la tenue d'une réunion de suivi du permis. Cette mise à disposition se fait en parallèle du comité d'accompagnement de chaque aéroport wallon institué par arrêté du Gouvernement du 20 décembre 2018.

Pour rappel, ce comité regroupe des représentants des communes concernées par le plan de développement à long terme de chaque aéroport, de même que des communes survolées à moins de 5 000 pieds qui en font la demande.

Le permis impose également à l'aéroport de publier sur son site internet certaines informations environnementales afin d'être transparent vis-à-vis des citoyens. La conformité à cette obligation sera également vérifiée par l'administration.

Concernant votre question relative aux plaintes, la SOWAER est un réceptacle ouvert aux citoyens pour l'ensemble des questions ou plaintes environnementales relatives à l'aéroport. L'ACNAW assure également un contrôle indépendant des nuisances sonores. Elle analyse les plaintes introduites auprès d'elle par les riverains, mais uniquement en lien avec les nuisances sonores, l'ensemble du volet environnemental dépendant de la SOWAER. Tant l'ACNAW que la SOWAER disposent d'une exposition sur le web, notamment, pour faire connaître leurs missions – dont le traitement des demandes en lien avec les nuisances sonores.

La SOWAER peut être contactée par de multiples canaux. Il existe d'ailleurs un guichet accessible à chacun, ainsi qu'un numéro vert pour obtenir des informations. Le site internet de la SOWAER reprend nombre d'informations, outre un formulaire de plainte, en ce compris une cartographie en temps réel des vols avec le niveau de décibels produit par les avions au droit de chaque sonomètre, cela grâce à son application Aerovision, également téléchargeable sur smartphone. La SOWAER travaille actuellement à la mise à jour de son site internet afin de rendre plus facile l'accès au formulaire de plainte.

Le site de l'aéroport de Charleroi contient également une page internet qui va être renforcée afin de renvoyer les citoyens vers les acteurs précités.

Enfin, concernant les prix pratiqués au sein de l'aéroport de Charleroi, ceux des toilettes et des parkings sont fixés par la société de gestion en charge

de la gestion commerciale. Seules les toilettes situées avant les contrôles de sûreté sont payantes. Celles situées après sont gratuites. BSCA m'indique que les prix sont fixés par rapport aux prix pratiqués dans les gares, centres commerciaux, aires d'autoroute, et correspondent aux frais supportés pour l'entretien de ce service au public. Il en est de même pour les parkings.

Les prix des bouteilles d'eau et autres denrées vendues dans l'aéroport sont fixés par les sous-concessionnaires de l'aéroport, selon les règles du marché. Les aéroports européens devraient progressivement, à la suite des évolutions technologiques et grâce aux nouveaux scanners de sécurité perfectionnés, commencer à assouplir leurs mesures de sécurité dues aux liquides.

Nous sommes bien entendu attentifs à cette évolution. La sécurité demeure au cœur des priorités du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour le rappel du cadre global par rapport aux mesures qui entourent le permis relatif à l'aéroport de Charleroi.

Je veux aussi l'assurer que les bourgmestres sont déterminés et que nous sommes appelés à en discuter ensemble, ici au Parlement de Wallonie ou ailleurs, dans les semaines, les mois et les années à venir.

Je peux vous dire qu'une décision du 22 juillet nous rappelle quelquefois que l'été est propice à certaines décisions. Si vous avez pensé communiquer en plein été, la rentrée est bien là. Nous nous voyons entre bourgmestres et nous allons défendre les dizaines de milliers de citoyens qui vivent au quotidien leur vie perturbée en la matière.

Notre recherche vise vraiment un équilibre entre le développement économique, l'environnement et le bien-être de ces citoyens. On doit l'avoir en tête. Vous avez communiqué là-dessus. Nous allons voir si la théorie rencontre vraiment la pratique. Ce sera un souci quotidien pour nous.

- *La séance est suspendue à 17 heures 10 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 17 heures 14 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES *(Suite)*

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du cadastre des bâtiments publics exigé par la directive européenne sur l'efficacité énergétique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du cadastre des bâtiments publics exigé par la directive européenne sur l'efficacité énergétique ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de la Commission du 11 février dernier, je vous interrogeais sur la mise en œuvre du cadastre des bâtiments publics, tel qu'imposé par la directive européenne sur l'efficacité énergétique. L'échéance est fixée au 11 octobre 2025.

Vous aviez alors évoqué l'existence de bases de données partielles, des lacunes dans l'obligation de certification des bâtiments publics, l'élaboration d'un cadre réglementaire pour rendre contraignante la transmission de données, une réflexion en cours sur l'outil à mobiliser pour centraliser ces données ainsi que la finalisation de la nouvelle feuille de route du PACE tenant compte des exigences de la directive.

Dès lors, où en sommes-nous aujourd'hui ? Où en est la création effective du cadastre des bâtiments publics ? Un outil centralisé est-il désormais identifié, opérationnel ou en phase de test ? Enfin, quels moyens humains et budgétaires sont aujourd'hui mobilisés pour garantir que l'échéance du 11 octobre soit respectée et éviter que notre Région ne soit en défaut de conformité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, comme déjà précisé lors de la commission du 11 février, on dispose en effet d'un ensemble de bases de données dont la principale concerne les certificats PEB.

Conformément au décret wallon du 28 novembre 2013, qui est relatif à la PEB des bâtiments et qui transpose la directive à laquelle vous faites référence, l'article 35 impose la détention d'un

certificat PEB pour tous les bâtiments publics dont la superficie utile totale excède 250 mètres carrés.

Pour répondre à cette obligation, deux bases de données sont actuellement utilisées et mises à jour régulièrement.

La première est un registre de certificats de bâtiments publics, disponible sur le site du TLPE. Actuellement, ce registre compte 3 900 certificats. Il est mis à jour en temps réel.

Le deuxième registre est le cadastre des logements publics de la SWL, qui reprend l'ensemble des données qui doivent se trouver dans l'inventaire.

Ainsi, ces deux bases de données permettent de répondre déjà partiellement à l'obligation de cadastre de la directive Efficacité.

En ce qui concerne les mesures réglementaires, l'avant-projet de décret, qui est relatif à la PEB des bâtiments, a été adopté en première lecture ce 3 juillet. Cet avant-projet impose en son article 30 la réalisation d'un inventaire des bâtiments appartenant ou occupés par des organismes publics. Cet inventaire est destiné à caractériser le parc immobilier et à vérifier la mise en œuvre des obligations de rénovation qui sont imposées par la directive. Il va permettre de contraindre les organismes publics à transmettre leurs données.

Le projet de décret et les arrêtés d'exécution doivent aboutir au second semestre 2026.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Si je comprends bien, on n'a pas encore aujourd'hui d'outil centralisé. Vous parlez encore de deux bases de données disjointes, pas encore de cadastre complet des bâtiments publics. On tâtonne. On a une partie de certificats, 3 900, mais j'ignore si vous avez cité des chiffres pour le cadastre SWL. Cela ne dit finalement pas grand-chose sur la part réelle de bâtiments publics qui aujourd'hui sont bien intégrés dans ces bases de données et pour lesquels on aurait une image la plus réaliste possible de l'état énergétique de notre bâti.

Il est vraiment crucial que l'on sache, au niveau du patrimoine public wallon, quel est l'état de notre patrimoine au niveau énergétique pour aussi adapter notre stratégie. Je pense que, dans le cadre de votre stratégie de rénovation, c'est un élément essentiel à avoir à disposition. Je vous engage donc vivement à poursuivre le travail en ce sens avec vos équipes.

Question orale de M. Yves Evrard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'acquisition de Mega Group International par le groupe MET »

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la concurrence entre fournisseurs d'énergie en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Evrard, sur « l'acquisition de Mega Group International par le groupe MET » ;
- M. Cloquet, sur « la concurrence entre fournisseurs d'énergie en Wallonie ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, le 13 août 2025, le groupe énergétique suisse MET a annoncé avoir finalisé l'acquisition de 68,5 % des parts dans la société belge Mega Group International, fournisseur d'énergie et de télécommunication, comptant plus de 500 000 clients en Belgique.

Ce rachat stratégique vise notamment à étendre l'activité de Mega vers les marchés professionnels de l'énergie en Belgique, mais aussi aux Pays-Bas, et ce, en s'appuyant sur une solidité financière et des capacités d'approvisionnement internationales du groupe suisse.

Cette opération soulève plusieurs questions importantes quant à la préservation des intérêts des consommateurs belges et à la cohérence de cette acquisition avec notre stratégie énergétique nationale.

Le Gouvernement a-t-il été consulté et informé en amont de cette opération stratégique impliquant un acteur étranger dans un secteur aussi sensible que celui de l'énergie ?

Quelles garanties ont été obtenues de la part de MET Group quant à la continuité du service, à la stabilité des prix et à la protection des consommateurs belges, en particulier les plus vulnérables ?

Comment le Gouvernement entend-il s'assurer que cette acquisition ne compromette pas les objectifs de souveraineté énergétique et de transition durable ?

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, le dernier rapport commun des

régulateurs de l'énergie met en lumière une tendance préoccupante : le nombre de fournisseurs d'électricité et de gaz actifs en Belgique diminue depuis 2020. En Wallonie, seuls neuf fournisseurs proposent aujourd'hui des offres d'électricité et sept pour le gaz.

Si cette concentration du marché n'empêche pas une certaine diversité de produits, avec, par exemple, des contrats 100 % renouvelables ou encore des formules spécifiques pour les propriétaires de véhicules électriques, elle interroge malgré tout quant à la vitalité de la concurrence et au risque d'une moindre pression sur les prix.

Comment analysez-vous la diminution du nombre de fournisseurs actifs en Wallonie ? Cette évolution représente-t-elle, selon vous, une menace pour la concurrence et pour les consommateurs wallons en termes de prix et de choix ?

Quelles actions la Région peut-elle entreprendre pour maintenir un marché dynamique et éviter de nouveaux retraits de fournisseurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, concernant l'acquisition de Mega par MET Group, mon cabinet n'a pas été consulté, mais cette opération a bien été notifiée à la CWaPE, conformément à l'arrêté du 21 mars 2002 relatif aux licences de fourniture.

Le régulateur procède actuellement à l'examen du dossier afin de vérifier que les critères techniques, financiers et qualitatifs exigés pour la protection des consommateurs sont toujours respectés. En cas de manquement, il pourrait engager une procédure de retrait de licence.

Ce contrôle avant validation de la licence sera suivi par un contrôle continu pendant son utilisation par la CWaPE, comme le sont soumis l'ensemble des fournisseurs. Il permet de s'assurer de la qualité du service aux consommateurs.

Au-delà de ce contrôle, le passage de Mega sous l'égide d'un acteur intégré comme MET Group pourrait être de nature à renforcer sa résilience financière, qui avait été mise à rude épreuve pendant la crise, à sécuriser ses approvisionnements et donc à consolider la continuité du service.

En parlant de la crise énergétique, le nombre de fournisseurs actifs a effectivement reculé ces dernières années. La crise énergétique est un des facteurs expliquant cette contraction, mais on peut ajouter deux éléments :

- l'évolution du cadre réglementaire, notamment la procédure de recours au juge de paix avant coupure, qui accroît les risques d'impayés pour les fournisseurs ;
- un niveau de précarité énergétique en Wallonie plus élevé que dans les autres Régions, qui rend le marché moins attractif.

Néanmoins, cette tendance est à nuancer. Deux nouveaux fournisseurs devraient prochainement proposer des offres en Wallonie et, selon la CWaPE, la diversité des produits disponibles – en termes de prix fixes, de variables, de dynamiques, d'achats groupés, d'offres 100 % renouvelables, et cetera – continue de s'élargir.

Le taux de changement de fournisseur – ce que l'on appelle le *switch* – reste élevé, signe d'un marché encore concurrentiel, même si l'indice Herfindahl-Hirschmann, qui mesure le taux de concentration de marché, traduit une concentration accrue depuis 2020.

Face à ces évolutions, nous devons :

- d'une part, continuer à protéger les consommateurs. Les obligations de service public restent pleinement d'application et seront adaptées si nécessaire pour assurer l'accès de tous à l'énergie ;
- d'autre part, maintenir un marché attractif pour les fournisseurs. La Région entretient un dialogue constant avec les acteurs afin d'identifier les difficultés rencontrées. Un travail est notamment en cours sur la réforme du décret « juge de paix », afin de mieux équilibrer protection des ménages et viabilité du marché.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Merci pour cette réponse complète où vous faites la balance entre ces fusions, acquisitions, prises de participations pour renforcer la résilience à la fois financière et pour offrir d'autres services, et les intérêts des consommateurs qui sont éminemment importants.

Dans ce genre de situation, tout est toujours rose au début. Il est donc important de bien cadrer les choses. Nous pouvons à ce niveau faire confiance à la CWaPE pour suivre cette évolution.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je partage les commentaires de mon collègue. Je remercie Mme la Ministre pour les précisions apportées.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le déploiement des bornes de rechargement en Wallonie »

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le refus opposé à l'Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz (AIEG) concernant l'installation de bornes publiques de rechargement »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inégalité tarifaire entre usagers concernant le rechargement à domicile et le rechargement sur des bornes publiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Cloquet, sur « le déploiement des bornes de rechargement en Wallonie » ;
- M. Fontaine, sur « le refus opposé à l'Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz (AIEG) concernant l'installation de bornes publiques de rechargement » ;
- Mme Tillieux, sur « l'inégalité tarifaire entre usagers concernant le rechargement à domicile et le rechargement sur des bornes publiques ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Belgique compte désormais près de 100 000 points de recharge publics répartis dans 26 000 stations, ce qui la place parmi les pays européens les mieux équipés par habitant. Mais selon EV Belgium, il faudra doubler ce nombre pour atteindre 220 000 bornes d'ici 2030. Cela implique donc l'installation de 220 000 nouvelles bornes en seulement cinq ans, avec des défis majeurs : gestion des pics de consommation, développement de la recharge intelligente et bidirectionnelle, électrification des utilitaires et transparence des prix.

Accusant encore un retard de couverture, malgré une nette amélioration ces dernières années, la Wallonie est particulièrement concernée. Le gestionnaire de réseau croule déjà sous les demandes et les acteurs privés multiplient les initiatives pour investir notre territoire.

Dans ce contexte, la Wallonie dispose-t-elle d'une stratégie claire et chiffrée pour contribuer à cet objectif de 220 000 points de recharge en Belgique d'ici 2030 ? Quelles actions concrètes votre Gouvernement prévoit-il pour accompagner le développement des bornes rapides et pour encourager la recharge intelligente afin d'éviter la saturation du réseau électrique ?

Quels mécanismes incitatifs ou réglementaires envisagez-vous pour soutenir la recharge bidirectionnelle et renforcer l'accessibilité financière de la recharge pour les utilisateurs wallons ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous avais déjà interrogée sur cette importante question, mais j'aimerais la reprendre aujourd'hui en insistant sur l'importance de l'initiative portée par l'AIEG. Celle-ci proposait l'installation de bornes de recharge publiques dans les communes qu'elle dessert au tarif domestique, permettant ainsi aux citoyens qui n'ont pas accès à un garage privé – les gens qui habitent dans un immeuble collectif, dans des logements locatifs et d'autres solutions encore – de bénéficier d'un service équitable et accessible.

Cette solution visait à garantir un accès universel à la mobilité électrique, en évitant que certains usagers ne paient un tarif bien plus élevé à la borne publique qu'à domicile. Or, dans votre réponse du 22 juillet, vous avez refusé cette demande, invoquant l'absence de conditions définies pour la dérogation prévue à l'article 8, paragraphe 2/2 du décret Électricité et le refus de la CWaPE selon laquelle cette initiative ne respectait pas certains principes européens.

Par ailleurs, le Gouvernement considère qu'un projet de bornes publiques lancé aujourd'hui risquerait d'être inopportun au regard de la réforme en cours vers un GRD unique qui doit se mettre en place dans l'année et veut ainsi éviter de nouvelles missions aux GRD tant que cette restructuration n'est pas achevée.

Comment répondez-vous à la critique de l'AIEG selon laquelle ce refus creuse une inégalité déjà criante entre citoyens à l'encontre du principe d'égalité de traitement dans l'accès à la mobilité électrique ? Ne pensez-vous pas que, même de manière pilote dans certaines communes, l'installation de bornes au tarif domestique pourrait représenter une avancée symbolique et concrète, notamment pour les habitants d'immeubles collectifs ?

Comment prévoyez-vous d'intégrer cette problématique dans le cadre de la réforme des GRD ? Continuerez-vous à exclure les bornes publiques à tarif domestique ou envisagez-vous dès maintenant une réflexion plus large pour garantir un accès équitable à la mobilité électrique ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, c'est avec plaisir que je vous interpelle à cet égard. Ma question s'intitule « l'inégalité tarifaire entre usagers pour les recharges à domicile et les recharges sur les bornes publiques ». C'est vrai que la Wallonie affiche une ambition en matière de transition énergétique, en termes de mobilité durable, mais une inégalité persiste et freine l'adhésion à la mobilité électrique : l'écart de tarif entre les recharges à domicile et celles sur les bornes publiques.

Dans plusieurs communes wallonnes, des gestionnaires de réseaux de distribution, comme l'AIEG, dont mon collègue vient de parler, ont proposé de déployer des bornes publiques avec un tarif aligné sur celui appliqué à domicile, en ajoutant l'énergie prélevée sur la borne à la facture du fournisseur choisi par l'usager. Ce modèle aurait permis aux ménages sans possibilité d'installer une borne privée – je pense aux locataires, à ceux qui habitent dans des logements collectifs ou des ménages plus précaires – d'accéder à la mobilité électrique sans pénalité financière. Or, dans un courrier daté du 22 juillet dernier, vous indiquez : « Le Gouvernement wallon a volontairement choisi de ne pas activer la faculté de dérogation prévue à l'article 8, paragraphe 2, du décret Électricité. »

Cela empêche de facto la mise en œuvre du modèle, et vous justifiez ce refus par la volonté de ne pas brouiller la frontière entre les activités régulées des GRD et le secteur concurrentiel, alors même que l'AIEG affirme ne pas vouloir vendre l'électricité, mais uniquement posséder et exploiter les bornes.

Au regard des enjeux sociaux et climatiques, Madame la Ministre, pourquoi le Gouvernement wallon refuse-t-il de faire usage de cette dérogation légale, pourtant prévue précisément pour répondre à des situations où le marché est défaillant ? Comment comptez-vous garantir, dans le cadre des appels à projets et la stratégie wallonne, une tarification équitable entre les usagers pour éviter une mobilité électrique à deux vitesses ? Le Gouvernement prévoit-il d'évaluer l'impact social de ces écarts de tarif sur l'adoption de véhicules électriques par des ménages modestes ou précaires ? La question est importante.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame et Messieurs les Députés, sur la stratégie de déploiement des bornes proprement dite, je vous invite à interroger mon collègue François Desquesnes, en charge de la Mobilité, parce que cette compétence relève de son portefeuille. Son cabinet travaille d'ailleurs à mettre en place une planification cohérente et ambitieuse du déploiement de bornes de recharge publiques sur l'ensemble du territoire wallon.

De mon côté, j'agis sur un autre levier qui est celui du réseau, et notamment celui de la mise en place d'un cadre pour la flexibilité en prélèvement dans le cadre du décret-programme. L'objectif est clair : il faut absolument permettre de soulager nos réseaux et de créer les conditions nécessaires pour accueillir plus de bornes sans mettre en péril la stabilité du système électrique.

En ce qui concerne le cas de l'AIEG que vous soulevez tous les deux, je ne m'y attarderai pas, parce que des échanges sont toujours en cours avec le GRD, et je souhaite réserver ma position et les précisions attendues à ce dernier.

Par ailleurs, et d'une manière beaucoup plus générale, la priorité des gestionnaires de réseau doit rester leur mission de base qui est de développer, de renforcer et de maintenir un réseau qui fonctionne. C'est la mission essentielle. Compte tenu de l'enjeu, ils doivent pouvoir s'y consacrer pleinement, sans se disperser dans des activités qui ne relèvent pas de leur cœur de métier. La solution pour atteindre nos objectifs passera par un déploiement massif de bornes publiques par les acteurs privés. Cela me paraît bien être l'intention de mon collègue, que je vous invite donc à consulter.

C'est en créant un réseau dense que nous garantirons un accès équitable à la recharge et en mettant en place des conditions qui facilitent le développement d'un marché compétitif permettant de tirer les prix vers le bas.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – On doit saluer la progression du nombre de bornes en Belgique et en Wallonie, c'est très important, et insister sur l'importance de maintenir le rythme si nous voulons une électrification plus large de la flotte automobile.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre. Vous ne l'avez pas développé, et je le comprends très bien, mais je ne partage pas votre positionnement qui, selon notre groupe, va à l'encontre de l'intérêt général puisque c'est un positionnement à deux vitesses.

Ces critiques, bien que formulées avec force, semblent reléguées au second plan des arguments juridiques et techniques que l'AIEG a développés. Je rappelle que le Gouvernement est juridiquement tenu d'adopter des dispositions réglementaires encadrant les dérogations prévues par le décret du 12 avril 2001.

Premièrement, le délai de transposition de la directive de l'Union européenne 2019/944, qui est expiré depuis le 31 décembre 2020, rend urgente la mise en œuvre de ces règles.

Deuxièmement, la procédure d'appel d'offres lancée par l'AIEG respecte les critères d'ouverture, de transparence et de non-discrimination exigés par ladite directive.

Enfin, les observations de la CWaPE ne sont pas étayées par les faits du dossier, notamment en ce qui concerne les délais de livraison, les modalités de rémunération et les conditions techniques de raccordement.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, je peux comprendre qu'il y ait encore des échanges en cours, mais, comme parlementaire, on espérait avoir quelques éléments d'arguments.

J'espère que votre silence pourrait être positif pour la proposition de l'AIEG. Aujourd'hui, quels constats ? En Wallonie, il y a quatre fois moins de bornes de rechargement publiques qu'en Flandre. Les bornes rapides de rechargement sont manquantes. Qui accepterait aujourd'hui d'encore attendre quatre heures pour recharger son véhicule ? On a un GRD qui a envie d'avancer en mettant sur la table une proposition totalement innovante, un projet à vocation sociale qui rétablit une espèce de forme d'égalité entre les propriétaires de maison quatre façades qui n'ont pas de difficulté à implanter une borne privée et des citoyens qui sont généralement de condition plus modeste, qui sont contraints, eux, d'utiliser les bornes publiques et qui leur coûtent au minimum 40 % plus cher pour une recharge équivalente.

Aujourd'hui, les solutions privées sont insuffisantes. Vous avez un GRD public qui vous met sur la table une proposition innovante et socialement révolutionnaire. J'espère qu'aujourd'hui, votre silence, c'est le signal que vous êtes à l'écoute et que vous allez pouvoir avancer dans le sens d'une réponse positive à cette proposition tout à fait innovante.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la croissance continue du trafic aérien et les carburants durables »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la croissance continue du trafic aérien et les carburants durables ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, les derniers chiffres publiés par ACI Europe confirment une hausse continue du trafic aérien de passagers sur le continent, avec une progression de 4,5 % au premier semestre 2025 par rapport à 2024, dépassant déjà de 5,1 % les niveaux d'avant la pandémie. Cette tendance témoigne de la résilience du secteur, malgré les tensions géopolitiques, économiques ou encore opérationnelles.

Si cette croissance est porteuse d'opportunités économiques, elle met également en lumière un défi environnemental majeur. Comme le rappellent les acteurs du secteur, la transition vers les carburants alternatifs durables – les SAF – devient incontournable. Or, l'offre actuelle reste insuffisante pour répondre aux quotas progressifs imposés par l'Europe.

Quelle analyse la Wallonie fait-elle de cette croissance du trafic aérien et de ses implications en termes d'empreinte carbone pour notre Région ?

Quels mécanismes de soutien ou partenariats sont envisagés par le Gouvernement pour encourager la production et l'utilisation de carburants durables dans l'aviation ?

Enfin, la Wallonie dispose-t-elle d'une stratégie spécifique afin de positionner ses aéroports, notamment Charleroi et Liège, comme acteurs de référence dans l'intégration des carburants alternatifs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, nos aéroports sont pleinement conscientisés par leur empreinte carbone et celle de leurs partenaires. Ils se sont aussi pleinement engagés dans le programme Airport Carbon Accreditation de l'ACI, visant l'objectif d'un équilibre net zéro carbone pour l'infrastructure aéroportuaire.

En parallèle de cette initiative des sociétés de gestion, la SOWAER a été chargée, dans le cadre de son

contrat de gestion, de réaliser une étude sur les leviers de décarbonation potentiels pour le secteur aéroportuaire et aérien wallon.

Concernant l'activité aérienne, qui est hors de mes compétences, l'utilisation des carburants durables d'aviation – les SAF – devrait limiter cette croissance de l'empreinte carbone.

Ces carburants constituent un des leviers pour décarboner les émissions liées aux mouvements d'aéronefs, à côté d'autres leviers qui devront être actionnés tels que la modernisation des flottes ou encore l'amélioration des opérations en vol et au sol.

Cette utilisation de SAF s'inscrit pleinement dans les objectifs européens de décarbonation du secteur aérien. À cet égard, le règlement RefuelEU impose aux compagnies aériennes opérant en Europe d'intégrer un minimum de 2 % de SAF dans leur consommation de carburant dès 2025. Ce pourcentage va augmenter progressivement au fil des années.

Comme j'ai pu l'exposer dans cette Commission lors d'une précédente question orale, en ce qui concerne les deux aéroports wallons, tant Liege Airport que BSCA disposent aujourd'hui d'infrastructures compatibles avec les SAF, et nos plateformes aéroportuaires wallonnes s'inscrivent pleinement dans la *roadmap* « Destination 2050 » européenne, dont on parlait tout à l'heure. Elle vise une diminution des émissions du secteur de l'ordre de 34 % grâce aux SAF.

(Réaction d'un intervenant)

Une feuille de route « Destination 2050 » européenne qui vise une diminution des émissions du secteur de l'ordre de 34 % grâce aux SAF.

C'est important de souligner que ni l'un ni l'autre de ces aéroports ne commercialise directement de carburant. Les compagnies pétrolières, en lien contractuel avec les compagnies aériennes, assurent l'approvisionnement et la gestion des SAF.

Nos deux aéroports sont prêts d'un point de vue technique, mais leur rôle est limité à la mise à disposition des infrastructures. Le véritable levier pour accroître l'usage des SAF se situe au niveau des décisions des compagnies aériennes, du cadre réglementaire européen, ainsi que des choix logistiques et économiques des opérateurs actifs dans la production de SAF.

Pour ma part, au salon du Bourget, j'ai eu l'occasion de discuter du futur des SAF avec un acteur important. Ce dernier m'a assuré que l'offre pourra être assurée pour le mandat de 2030 prévu par la réglementation de Refuel Europe Aviation, c'est-à-dire 6 % de SAF.

Toujours au Bourget, j'ai pu observer d'autres leviers tout aussi importants tels que le renouvellement de flotte – en cours dans le chef des compagnies aériennes – ou encore des améliorations liées aux moteurs et à l'aérodynamisme des avions pour lesquels la Wallonie dispose d'industriels à la pointe de la technologie sur son territoire.

Pour en revenir aux SAF, relativement à une éventuelle production en Wallonie, sous la précédente législature, un groupe de travail regroupant Skywin, GreenWin – les deux pôles de compétitivité –, Wallonie Entreprendre, la SOWAER et les sociétés de gestion a été mis en place. Dans ce cadre, il a été convenu que Wallonie Entreprendre était l'organisation la plus pertinente pour diriger une étude de faisabilité technico-économique sur le sujet et que la SOWAER demeurerait, par son expertise, en appui de Wallonie Entreprendre. Les travaux se poursuivent donc bien au sein de cette structure.

Enfin, vous aurez observé dans l'actualité l'inauguration de la raffinerie de TotalEnergies à Anvers qui produira, dans une première phase, 50 000 tonnes par an de SAF par *coprocessing* qui sont fabriqués à partir de biomasse et de résidus issus de l'économie circulaire. La capacité de production sera ensuite portée jusqu'à 80 000 tonnes par an.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Merci pour ces précisions. Ce qui est vraiment important par rapport à ce que l'on entend, c'est de garder une périodicité des informations sur ce qui se passe, parce que c'est très encourageant. Cependant, on n'a pas toujours les informations. C'est normal, c'est un domaine spécialisé. Si je peux donner un petit conseil, c'est intéressant.

M. le Président. – La prochaine fois, on dira feuille de route, et pas *roadmap*. Nous sommes dans un État francophone, défendons notre langue. Je dois avoir des antécédents québécois.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position de la Wallonie sur les objectifs climatiques à l'horizon 2040 de l'Union européenne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la position de la Wallonie sur les objectifs climatiques à l'horizon 2040 de l'Union européenne ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, le 18 septembre, le conseil ENVIeS se penchera sur la proposition de la Commission européenne concernant l'objectif climatique 2040. Comme vous le savez, la Commission a fixé un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90 % par rapport à 1990.

Cet objectif, jugé par de nombreux scientifiques et acteurs de la société civile comme un strict minimum, risque cependant d'être affaibli par les flexibilités introduites, notamment l'usage de crédits carbone internationaux à partir de 2036. À ce stade, la Belgique n'a pas encore arrêté sa position formelle. Le Gouvernement fédéral s'est prononcé en faveur du seuil de 90 %, tout en acceptant l'intégration de marchés carbone. La position wallonne, quant à elle, demeure inconnue. C'est donc l'objet de ma question.

J'aimerais vous interroger sur plusieurs points précis. Premièrement, concernant l'objectif chiffré, quelle sera la position défendue par la Wallonie dans le cadre de la négociation européenne et d'abord intrabelge ? Soutiendrez-vous un objectif de 90 % de réduction brute – strict minimum – ou plaiderez-vous pour affaiblir cet objectif ?

Deuxièmement, s'agit-il d'un effort « domestique » ou par l'achat de crédits carbone ? Partagez-vous l'analyse selon laquelle l'objectif 2040 doit reposer prioritairement sur des réductions domestiques au sein de l'Union, sans recours aux crédits carbone internationaux qui risquent d'affaiblir l'ambition et de détourner des moyens publics nécessaires à notre propre transition ?

Ensuite, concernant le calendrier et l'enjeu de l'intégrité climatique, la Commission ouvre la porte à l'usage de crédits dès 2036. La Wallonie défendra-t-elle une position claire consistant à exclure ou limiter fortement ces flexibilités afin de préserver notre intégrité environnementale et surtout celle de l'objectif, et la crédibilité de la contribution européenne à la COP30 ? Au contraire, si vous souhaitez intégrer des crédits carbone, est-ce avant 2036 ou après ?

Enfin, concernant la clarté des objectifs, comptez-vous soutenir la demande de la société civile à travers la coalition Climat, qui plaide pour la fixation de trois objectifs distincts et complémentaires :

- la réduction des émissions brutes ;
- la séquestration nette dans les secteurs LULUCF, donc tout ce qui est le changement d'affectation des sols, d'au moins 600 mégatonnes de CO_2 par an pour 2040 ;
- l'absorption permanente du CO_2, centrée sur une définition stricte des secteurs difficiles à décarboner ?

Madame la Ministre, ces arbitrages sont certes techniques, mais aussi déterminants pour que l'Europe reste crédible dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Pouvez-vous nous préciser sans ambiguïté quelle sera la voix de la Belgique, et en particulier de la Wallonie, au conseil « Environnement » européen du 18 septembre prochain ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, un important conseil « Environnement » dédié au climat se tiendra effectivement ce 18 septembre à Bruxelles. Dans ce cadre, il y a un tour de rôle et j'y représenterai la Belgique. L'objectif européen 2040 de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera un point important de l'ordre du jour de ce conseil. Comme vous l'avez précisé, le Gouvernement fédéral s'est accordé en juillet pour un soutien à la proposition de la Commission de fixer cet objectif à -90 %.

Néanmoins, deux éléments importants sont à relever suite à cet accord. Tout d'abord, je rappelle que nous sommes dans un État fédéral et que cet accord n'est celui aujourd'hui que d'une entité sur quatre. Pour être défendu par la Belgique, ce soutien doit être celui des quatre entités de ce pays.

Deuxièmement, au-delà de l'objectif quantitatif lui-même, l'accord fédéral est conditionné à plusieurs éléments très importants que je me permets de rappeler ; je vais les citer. Si une majorité qualifiée se forme, le Gouvernement fédéral sera favorable à l'objectif de 90 % d'ici 2040 sous réserve des conditions suivantes :

- un plan européen de transition et d'investissements concret, tourné vers l'avenir et crédible, doit être élaboré dans l'année pour la décarbonation des industries à forte intensité énergétique telles que les industries chimique, cimentière et sidérurgique ;
- une marge budgétaire plus importante doit être accordée aux États membres qui atteignent leurs objectifs climatiques et de croissance économique, étant donné que la Belgique est soumise à un cadre budgétaire européen strict ;
- les mécanismes de flexibilité internationaux proposés doivent être révisés afin de pouvoir être mis en œuvre avant 2036 ;
- le pouvoir d'achat et la compétitivité doivent rester les principes directeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures climatiques européennes ;
- une étude actualisée sera menée sur l'impact de l'ETS 2, sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises, et le Gouvernement fédéral tiendra compte des résultats de cette étude dans ses décisions futures.

Concrètement, une réunion DGE rassemblant les quatre entités du pays se tenait aujourd'hui même, à 16 heures à Bruxelles, pour finaliser la position belge.

La Wallonie y a défendu une position pragmatique correspondant à un alignement avec l'accord fédéral. Pour cela, il faudra que les conditions reprises dans cet accord soient bien traduites dans la proposition finale de la Commission européenne, et nous insisterons également sur une meilleure prise en compte du principe coût/efficacité. Je l'ai dit, un objectif quantitatif n'est pas tout. Les mesures qui vont l'accompagner et la manière dont cet objectif va être réparti, ainsi que le soutien dont nous pourrons bénéficier ou pas pour y arriver, sont autant d'éléments qui conditionnent le réalisme de l'objectif fixé.

Les questions plus techniques que vous me posez sont très importantes, mais ne pourront être évoquées que dans un second temps, une fois les éléments principaux fixés. Sachez que nous sommes ouverts à toutes les pistes pour poursuivre l'action climatique, tant que celles-ci sont faisables techniquement et budgétairement, et qu'elles ne pénalisent pas de manière insensée nos citoyens et nos entreprises.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

J'entends que vous mettez des conditions au soutien de l'objectif de 90 %. J'avoue être un peu déçue que vous remettiez en question cet objectif – vous y mettez des conditions, dans tous les cas – alors que la Belgique a signé l'Accord de Paris ; la Wallonie s'y inscrit donc aussi.

Je voudrais vraiment insister sur le fait que, à Belém, nous devons – au niveau de l'Union européenne – arriver avec une position qui soit crédible et ambitieuse. Si l'Europe se présente avec un objectif qui est affaibli par des flexibilités comptables et un recours massif aux crédits carbone, il s'agit aussi d'une perte de crédibilité face aux pays du Sud. Comment pourrions-nous les convaincre d'élever leurs ambitions, alors même que nous allons externaliser une partie de nos efforts climatiques en finançant à coups de milliards des projets dont l'efficacité et la durabilité sont plus que discutables ?

Il est important de donner des signaux clairs à ce sujet, en indiquant bien que la réduction doit se faire d'abord et avant tout au sein de l'Union, et ce, en défendant sans ambiguïté un objectif ambitieux et pleinement domestique.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le blocage des factures d'électricité et les dysfonctionnements persistants d'Atrias »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le blocage des factures d'électricité et les dysfonctionnements persistants d'Atrias ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, je reviens vers vous. En effet, je vous avais déjà interpellée à cet égard concernant le dossier problématique qui impacte des milliers de Belges, dont des milliers de Wallons.

Depuis près de quatre ans, des milliers de ménages wallons sont victimes des dysfonctionnements de la plateforme fédérale Atrias, censée fluidifier les échanges de données énergétiques via le protocole particulier MIG6. Les régulateurs – la CWaPE, BRUGEL et le Vlaamse Regulator van de Elektriciteits en Gasmarkt – dénoncent une situation empêchant la facturation, la régularisation, le changement de fournisseur et même la reconnaissance du statut de *prosumer*.

Des témoignages qui ont été relayés par la presse montrent l'ampleur de la crise. Certains citoyens n'ont reçu aucune facture depuis plus d'un an – parfois même deux –, d'autres sont dans l'impossibilité de changer de fournisseur ou vivent dans la crainte d'une régularisation massive qui enclencherait des difficultés au plan de la trésorerie.

En mai 2025, le CEO d'ORES a reconnu publiquement l'échec d'Atrias. Il a annoncé que, pour 4 000 clients, une régularisation serait possible dans le système, tandis que, pour 4 000 autres, il faudrait remplacer les compteurs et réattribuer de nouveaux codes EAN. Il a aussi évoqué une régularisation au tarif le plus bas du marché, voire au tarif social.

Madame la Ministre, quel est l'état des lieux chiffré au 1er septembre 2025 du nombre de points EAN toujours bloqués en Wallonie, et combien de ménages restent sans facturation effective ?

Confirmez-vous les annonces d'ORES en mai dernier : remplacement des compteurs, attribution de nouveaux codes EAN, et régularisation au tarif le plus bas du marché ou au tarif social ?

Quels sont les délais concrets fixés aux GRD pour résoudre l'ensemble des cas encore pendants ? Comptez-vous exiger un mécanisme d'indemnisation

des consommateurs lésés, au-delà de la seule régularisation tarifaire ? Quels contrôles effectifs la CWaPE exerce-t-elle aujourd'hui sur Atrias et sur les GRD pour s'assurer que les engagements annoncés sont tenus ?

Structurellement, quelles leçons tirez-vous de cet échec coûteux – plus de 200 millions d'euros investis depuis 2018 – et comment comptez-vous garantir à l'avenir que la digitalisation des échanges de données énergétiques ne se fasse plus au détriment des consommateurs ?

Enfin, ces déboires ne devraient-ils pas vous amener à réfléchir à l'impact qu'aurait, pour les citoyens, une éventuelle fusion annoncée des GRD, compte tenu des difficultés déjà rencontrées pour cette digitalisation avec Atrias ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, concernant l'état des lieux d'abord, les deux principaux GRD m'ont communiqué qu'au 31 août 2025, ORES comptait encore environ 5 600 clients concernés par un blocage, soit 0,3 % de son portefeuille, tandis que Resa comptait 1 291 clients, soit 0,17 % de son portefeuille. D'après les GRD, ces niveaux sont désormais comparables à la situation connue avant le *go-live* d'Atrias et en forte diminution par rapport aux mois précédents.

Pour les situations de longue durée où aucune autre solution n'était efficace, ORES a effectivement mis en oeuvre la procédure *New meter, new EAN* avec régularisation. Plus de 2 900 compteurs ont été remplacés depuis juillet. Le rôle de la CWaPE a été prépondérant dans ces avancées et je tiens à nouveau à le souligner.

Elle a lancé en avril dernier une procédure d'injonction visant à :

- en ce qui concerne ORES, clôturer les plaintes introduites au SRME jusqu'au 31 décembre 2024 et au plus tard pour le 31 mai 2025 ;
- en ce qui concerne Resa et ORES, clôturer tous les points bloqués de plus d'un an pour le 1er octobre 2025 ;
- proposer une définition de « retour à la normale », à savoir dans le fonctionnement normal de marché.

Sur cette base, la CWaPE peut être amenée à fixer une amende administrative pour chacune de ces injonctions si elles ne devaient pas être rencontrées et enjoindre les GRD à s'y conformer.

En ce qui concerne la première injonction, quatre dossiers demeuraient pendants au SRME à la date de décision du comité de direction relative à l'infliction de l'amende administrative. Une amende de 250 euros par jour de retard a été appliquée à ORES jusqu'au déblocage du dernier EAN encore bloqué.

En ce qui concerne la deuxième injonction, les procédures sont en cours.

En ce qui concerne la troisième injonction, la CWaPE a décidé des éléments suivants :

- pour les EAN bloqués de plus de trois mois, une cible de 0,15 % à atteindre pour le 30 septembre 2026 ;
- pour les EAN bloqués de plus de six mois, une cible de 0,075 % à atteindre pour le 30 septembre 2026.

Il faut être conscient que la cible de 0 % n'a jamais été atteinte, même sous MIG4.

Concernant Atrias, il est impératif que les GRD wallons exercent une vigilance accrue sur l'efficacité et la gouvernance de leur filiale malgré leur position minoritaire. Cet aspect fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre des travaux pour la mise en place d'un GRD unique.

Enfin, concernant la question d'un éventuel mécanisme d'indemnisation, la CWaPE a formulé une proposition que mes équipes sont en train d'analyser et sur laquelle nous allons consulter les acteurs concernés dans les prochaines semaines. Cette indemnisation pourrait être un outil pour éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments et toutes ces données chiffrées que vous livrez aujourd'hui.

Il est regrettable qu'autant de clients soient encore concernés. Vous avez cité les chiffres de 5 600 et 1 290, ce qui représente encore énormément de ménages qui doivent être régularisés. Ainsi, je comprends que tout le monde commence à perdre un peu patience.

Il est heureux que la CWaPE donne des injonctions et inflige des amendes si la situation ne s'améliore pas puisque, pour rappel, c'est la première cause de plainte auprès du médiateur énergie. Toutes ces problématiques reportent des difficultés sur d'autres acteurs de la société, ce qui est totalement intolérable.

Certes, il faut digitaliser, mais avec des contrôles qui permettent de vérifier que le système fonctionne à 99,99 % et non pas dans les proportions actuelles. On peut penser que 0,3 % ne représente rien, mais pour les milliers de ménages qui sont derrière, c'est quand même important. En tant qu'autorité publique, il vous appartient de continuer à veiller au fonctionnement correct de la facturation.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi des statistiques des rénovations énergétiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi des statistiques des rénovations énergétiques ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je fais référence aux statistiques et aux chiffres qui ont été donnés par Statbel en matière de rénovation énergétique.

À la suite de ces données, on constate qu'un peu plus d'un cinquième des logements wallons a été officiellement rénové en 30 ans, avec un recul récent. Par ailleurs, depuis 1995, le stock de logements recensés par l'administration du cadastre a gonflé d'environ 425 000 unités, soit plus de 31 %.

Or, les chiffres exposent aussi que les performances énergétiques restent médiocres puisque, en 2025, seulement 1,2 % des logements affichaient un label A, A+ ou A++, 11 % un label B, tandis que 38,5 % présentent les labels F et G. Ces résultats décevants intègrent pourtant 10 % des rénovations cumulées sur la période 1995-2010 et 200 000 logements neufs aux performances supposées meilleures.

S'ajoutent à cela des lacunes en matière de statistiques, puisque nous ignorons le nombre de rénovations qui n'ont pas fait l'objet d'un permis d'urbanisme ainsi que le pourcentage de rénovations générant une réelle amélioration énergétique.

Il est temps de faire mieux en termes statistiques si la Wallonie veut piloter efficacement la transition énergétique des ménages.

Dispose-t-on d'estimations sur les rénovations non déclarées et leur impact énergétique réel ? Quel pourcentage des rénovations, que ce soit avec ou sans permis, améliore significativement les performances énergétiques ? La Wallonie envisage-t-elle de renforcer son appareil statistique pour mieux évaluer l'efficacité de sa politique de rénovation ? Enfin, comment adapter notre stratégie face à ces constats préoccupants révélés par Statbel ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, à l'heure actuelle, il est effectivement impossible d'avoir une idée précise du nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique et pouvant être considérés comme performants sur ce plan.

Les chiffres relatifs aux permis d'urbanisme ne sont pas un indicateur fiable pour suivre l'évolution de la rénovation énergétique en Wallonie. En effet, ils ne permettent pas de faire la distinction entre une rénovation énergétique et une rénovation d'une autre sorte. À l'inverse, de nombreux travaux de rénovation énergétique sont réalisés sans permis.

La base de données des certificats PEB donne une meilleure vision de l'évolution de la performance énergétique du parc wallon. Cette base de données montre un recul de la proportion de logements très peu performants, à savoir F et G, depuis sa création et, à l'inverse, une augmentation des labels les plus performants, c'est-à-dire A et B. Ainsi, la proportion de mauvais labels est passée de 45,3 % en 2012 à 37 % en 2025. Dans le même temps, la part de labels A et B est passée de 11,3 % à 12,8 %. Ceci illustre le rythme beaucoup trop faible des rénovations officiellement connues.

Cette base présente également des lacunes puisque tout le parc n'est pas encore labellisé. On estime que, actuellement, environ 41 % du parc wallon a été certifié. Cependant, certains certificats sont obsolètes, soit parce qu'ils ont dépassé leur durée de validité de 10 ans, soit parce que des travaux de performance énergétique ont été réalisés depuis la dernière certification.

La base de données ne donne donc pas une vision en temps réel de la performance du parc. Cette perspective doit pour moi être analysée comme une opportunité dans les différents travaux en cours. Elle représenterait une solution de *reporting* pertinent.

Aucune obligation de réaliser un certificat PEB après travaux, avec ou sans permis, n'existe à ce stade. J'ai chargé mon administration d'étudier cet aspect.

Dans le cadre du projet 59 du Plan de relance, l'IWEPS, en partenariat avec le Centre d'études en habitat durable, est chargé d'organiser une enquête relative à la rénovation énergétique des logements. Il s'agit d'une enquête de type TREMI, travaux de rénovation énergétique dans les maisons individuelles. Cette enquête vise à collecter des données qui seront analysées en articulation avec l'exploitation des bases de données administratives existantes sur la PEB.

La phase d'enquête est à présent terminée et les résultats sont en cours d'analyse. Le rapport final est attendu pour juin 2026. Il est envisagé de procéder à des enquêtes similaires de manière récurrente afin d'observer les évolutions du parc.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'indiquer le travail en cours pour trouver des solutions, que ce soit au travers de l'enquête qui se clôture, mais aussi par le fait que vous ayez chargé votre administration d'analyser la situation du PEB afin qu'elle soit transmise à différents moments.

Il est essentiel d'avoir ces données, car elles sont cruciales pour évaluer nos politiques et savoir si nous allons atteindre ou pas nos objectifs de rénovation énergétique, ce qui permettra aussi de rééquilibrer certaines mesures qui sont prises.

Je salue le fait que vous preniez ce dossier à bras-le-corps et que vous souhaitiez le travailler pour répondre à ces objectifs.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de champs photovoltaïques en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de champs photovoltaïques en Wallonie ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je fais référence à notre Déclaration de politique régionale qui prévoyait que « le développement des filières renouvelables ainsi que du photovoltaïque sera évalué en veillant à contrôler strictement les détournements d'usages des terres agricoles et forestières de leur fonction première. Pour le déploiement de ces filières, les surfaces artificialisées, impropres aux productions forestières et agricoles, situées le long des axes routiers et ferroviaires ou encore les zones polluées seront par exemple privilégiées ».

Or, de nombreux projets de développement de champs photovoltaïques sont en cours en Wallonie. Nous savons que ces projets d'agrivoltaïsme présentent une série de questions et enjeux, notamment liés à la souveraineté alimentaire et à l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs.

Où en êtes-vous dans l'opérationnalisation de cet objectif de la DPR sur ce dossier particulier ?

Quelle est votre analyse de l'évolution de la place de l'agrivoltaïsme en Wallonie dans le cadre du développement des énergies renouvelables et de la transition énergétique ?

Quels sont vos différents contacts avec vos collègues en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture ? C'est un dossier transversal qui doit être analysé par l'ensemble du Gouvernement.

Une évolution législative est-elle envisagée ou envisageable par le Gouvernement pour encadrer l'agrivoltaïsme ? Actuellement, seule une circulaire existe à ce sujet. Évoluerait-on de cette circulaire vers un texte législatif ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, dans le cadre du plan Air-Climat-Énergie, la Wallonie s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables à 29 % de sa consommation finale à l'horizon 2030.

À l'heure actuelle, cet objectif global est traduit par des objectifs par filière renouvelable. Celui de la filière photovoltaïque est de l'ordre de 5 100 gigawattheures par an en 2030. Au regard des derniers chiffres publiés, la production photovoltaïque en Wallonie est estimée à 1 778 gigawattheures, avec une capacité installée de 2 783 mégawatts crête.

Ces 15 dernières années, le développement de la filière photovoltaïque s'est appuyé essentiellement sur des surfaces en toitures, du résidentiel, du commercial et de l'industriel. Ces segments représentent à eux seuls la très grande majorité de la capacité installée, avec une moyenne d'installation de 150 mégawatts crête par an.

Précisons que, en 2023, l'année marquée par la fin du système de compensation pour les installations de moins de 10 kilowatts crête, 875 mégawatts crête ont été installés, alors que les statistiques provisoires montrent que 92 mégawatts crête seulement ont été installés en 2024.

Cette tendance à la baisse n'est alignée ni avec les objectifs climatiques ni avec les objectifs wallons de production d'électricité renouvelable puisque ceux-ci nécessitent entre 450 mégawatts crête et 550 mégawatts crête installés par an pour atteindre une trajectoire minimale.

Pour atteindre les objectifs de production renouvelable, le déploiement des sous-filières devra être envisagé et permis selon des conditions et modalités précises.

En matière de photovoltaïque, il faudra donc davantage utiliser les toitures, notamment des commerces, des entreprises et des bâtiments publics,

mais également les parkings, avec des ombrières solaires, par exemple.

À ce sujet, le décret PEB, transposant la directive PEB 4, imposera des exigences solaires, notamment pour les bâtiments publics ou encore les parcs de stationnement couverts neufs qui jouxtent un bâtiment.

Au regard de l'arrêté adopté par le Gouvernement wallon le 5 juin dernier, les nouvelles constructions se verront déjà imposer une obligation de 35 % d'énergie renouvelable à partir du 1er janvier 2026.

L'agrivoltaïsme, strictement cadré, doit également contribuer à cet objectif selon des modalités à repréciser. De janvier à septembre 2025, selon l'administration, sept demandes de permis unique portant sur des projets qualifiés d'agrivoltaïsme ont été reçues. Une a été refusée, une adoptée partiellement et les autres sont en cours d'instruction.

Actuellement, seule la circulaire du 14 mars 2024 relative aux permis d'urbanisme pour le photovoltaïque vise à cadrer ce type de projet.

Cette circulaire vise en effet à guider les autorités compétentes dans l'instruction des demandes de permis d'urbanisme relatives à des projets photovoltaïques. Elle précise notamment que l'installation des panneaux sur les terres agricoles n'est envisageable que pour des projets pilotes en lien avec la recherche et qui démontrent leur compatibilité avec l'agriculture dans le modèle wallon.

Dans tous les cas, la circulaire insiste sur l'économie d'espace en utilisant prioritairement des terrains dégradés, artificialisés ou de faibles qualités agronomiques pour éviter toute pression supplémentaire sur le foncier, puisque l'on sait que c'est une difficulté. Toutefois, au regard des différents avis et retours de terrain, il appert nécessaire de compléter et de préciser certaines notions de cette circulaire, comme celle de projet pilote.

À cet égard, un premier groupe de travail a été lancé pour clarifier ces différentes notions. Le travail de concertation est en cours avec mon cabinet et ceux de mes collègues chargés de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture. Dans un second temps, il sera nécessaire d'inscrire dans la législation wallonne cette notion d'agrivoltaïsme afin de cadrer strictement son développement.

Mon objectif est de veiller au développement harmonieux de cette filière de manière à protéger les terres agricoles tout en encourageant l'innovation au service d'une transition qui soit juste et durable.

À cet effet, nous travaillons à l'identification d'un mix énergétique optimal et à l'établissement d'une stratégie intervectorielle. Cette stratégie va permettre l'objectivation de la politique énergétique et la réalisation des arbitrages qui concernent les différentes filières et sous-filières du renouvelable, en ce compris celle de l'agrivoltaïsme.

Les mesures d'accompagnement ou d'encadrement d'une sous-filière par rapport à une autre seront arrêtées en veillant à s'inscrire dans la trajectoire des objectifs wallons tout en prenant en compte et en respectant une série de considérations budgétaires, mais aussi la préservation de la fonction nourricière des terres agricoles, le prix des terres agricoles, tout ce qui est préservation des paysages et de la biodiversité, et la qualité de vie des citoyens.

Les objectifs en matière de production de renouvelable décarbonation seront néanmoins ambitieux. Ils sont même très ambitieux. Des choix devront être faits et être assumés. La stratégie et le modèle énergétique sur lesquels je travaille devront permettre d'objectiver ces choix et, dès lors, également de les expliquer.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci pour ces réponses, Madame la Ministre. Je vous rejoins tout à fait sur la nécessité d'objectiver les choix et de les expliquer. Je partage tout à fait votre avis : d'abord veiller au développement du photovoltaïque sur les commerces, les toitures, les parcs, les parkings, sans doute avant d'étendre plus.

C'est vrai que l'objectif wallon est ambitieux en matière d'énergies renouvelables et il faut l'atteindre. Je vous remercie de nous avoir transmis l'information qu'il y avait bien un groupe de travail pour clarifier, pour recadrer cette pratique de l'agrivoltaïsme.

La circulaire a fait ses maladies de jeunesse et l'on voit aussi ce qu'il se passe sur le terrain. On peut bénéficier de ce qui se fait dans les pays voisins, parce que les mêmes questions se posent, notamment en France, sur les défis de gestion des terres et des prix des terrains. Je suivrai ce dossier avec attention.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Dejardin, sur « la rationalisation dans le secteur du logement et la fusion des agences immobilières sociales (AIS) » ;
- Mme Özen, sur « la gestion administrative des primes à la rénovation » ;
- Mme Özen, sur « le chaos et les incertitudes à la suite de la réforme inique des primes énergétiques » ;

- Mme Mauel, sur « la redistribution des excédents d'électricité verte aux familles en situation de précarité » ;
- M. Lepine, sur « le chauffage par pompe à chaleur en faveur du logement en Wallonie » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Cremasco, sur « la nécessité de concilier la sécurité des locataires et le calendrier des subsides dans le cas du projet de logement sociaux à Nessonvaux (Trooz) » ;
- M. Chintinne, sur « les conséquences sur le logement wallon de la lenteur de l'obtention d'un permis de construire » ;
- Mme Hanus, sur « la nécessité de mettre en place une stratégie en vue de limiter l'impact de l'ETS 2 sur les habitants des zones rurales » ;
- Mme Laffut, sur « les besoins en électricité sur le territoire de la commune de Libin » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 14 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Olivier Maroy, Président
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACI	Airports Council International (Aviation civile internationale)
ACNAW	Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne
ADP	Aéroports de Paris (groupe)
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIEG	Association intercommunale d'étude et d'exploitation d'électricité et de gaz
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
APL	association de promotion du logement
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BRUGEL	Bruxelles gaz électricité (régulateur bruxellois pour l'énergie et l'eau)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CDD	contrat à durée déterminée
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CO_2	dioxyde de carbone
COP	Conference of the parties (Conférence des parties)
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
CSA	Commissariat à la simplification administrative
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DGE	Direction générale de l'économie
DPR	Déclaration de politique régionale
EAN	European Article Numbering (numérotation européenne des articles)
EN	EuroNorm
ENVIeS	plan wallon Environnement-Santé
ETS	Emission Trading Scheme (Système d'échange de quotas d'émission)
EY	Ernst & Young et associés
Federia	Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique
FedEx	Federal Express (entreprise et compagnie aérienne spécialisée dans le transport international de fret)
FEF	Fédération européenne de la franchise
GRD	gestionnaire(s) de réseau(x) de distribution
HCS	Haut Conseil stratégique
HPE	haute performance énergétique
IA	intelligence artificielle
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (SCRL)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LULUCF	Land use, land-use change, and forestry (utilisation des terres, leurs changements et la forêt)
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
NEB	Nethys-Ethias-Belfius
OMS	Organisation mondiale de la santé
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PDLT	plan(s) de développement à long terme
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PEI	Programme exceptionnel d'investissements
PIVert	Plan d'investissement vert
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPP	partenariat public-privé
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PWI	Plan wallon d'investissement

Q-ZEN	quasi zéro énergie
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RH	ressources humaines
RTL	Radio Télé Luxembourg
SABCA	Société anonyme belge de constructions aéronautiques
SAF	sustainable aviation fuels (carburants d'aviation durables)
Save	Società Aeroporto Venezia (société italienne active dans la gestion d'aéroports)
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SRME	Service régional de médiation pour l'énergie
Statbel	Office belge de statistique
SWL	Société wallonne du logement
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
UCL	Université catholique de Louvain
Voka	Vlaams netwerk van ondernemingen (Réseau flamand des entreprises)
Wallog	Wallonie Logement
WFE	Wallonie Finances Expertises